UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES

Sweden
Sverige

ÉLABORATION D' UNE STRATÉGIE GLOBALE ET DÉLIBÉRÉE POUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE AU CAMEROUN

RAPPORT DE L'ATELIER CONSULTATIF NATIONAL



25 – 27 FÉVRIER 2025
YAOUNDÉ, CAMEROUN

Tous droits réservés. La reproduction et la diffusion du contenu de ce produit d'information à des fins éducatives ou à d'autres fins non commerciales sont autorisées sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source soit dûment mentionnée. La reproduction du contenu de ce produit d'information à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur.

Publié par AU-IBAR, Nairobi, Kenya

Les demandes d'autorisation doivent être adressées au

Le Directeur
Union africaine - Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi, KENYA
Ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ibar.office@au-ibar.org

Copyright : © 2025 Union Africaine - Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA)

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS *v*

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION *1*

I.1. Contexte *1*

I.2. Justification *1*

II. MÉTHODOLOGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE *2*

III. ANALYSE SITUATIONNELLE DE L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN *2*

III.1. Données socioéconomiques de base du Cameroun *2*

III.2. Cadre juridique, politique et institutionnel de promotion du genre *4*

III.3. Biodiversité aquatique et gestion environnementale au Cameroun *8*

III.4. Les initiatives en faveur du genre *12*

III.5. Pratiques traditionnelles locales de préservation de la biodiversité *15*

III.6. Défis et freins de l'intégration du genre *15*

III.7. Conclusion *16*

IV. ATELIER CONSULTATIF NATIONAL *17*

IV.1. Objectifs de l'atelier *17*

IV.2. Ouverture de l'atelier *18*

IV.3. Déroulement de l'atelier consultatif national *19*

IV.4. Résultats de l'atelier *20*

IV.5. Questions clés émergentes *20*

IV.6. Recommandations de l'atelier *21*

IV.7. Prochaines étapes *21*

IV.8. Cérémonie de clôture *21*

V. STRATÉGIE NATIONALE ET DÉLIBÉRÉE POUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN (2025-2030) *22*

BIBLIOGRAPHIE *31*

ANNEXES *32*

ANNEXE I : AGENDA DE L'ATELIER CONSULTATIF NATIONAL *32*

ANNEXE II : LISTE DES PARTICIPANTS *35*

ANNEXE III : PRÉSENTATIONS *38*

ANNEXE IV : COMMUNIQUE *72*

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABES	Stratégie Africaine de l'Economie Bleue
BSG	Document budgétaire Sensible au Genre
BUCREP	Bureau Camerounais de Recensement de la Population
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CTDs	Collectivités Territoriales Décentralisées
ECAM,	Enquête Camerounaise sur les Ménages
EDSC	Enquête Démographique et de Santé du Cameroun
FIDA	Fond International pour le Développement de l'Agriculture
INS	Institut Nationale des Statistiques
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Locale
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOF	Ministère de la Foret et la Faune
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINT	Ministère des Transports
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PFRS	Politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture
PNACC	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Cameroun
PNE	Nationale de l'Emploi
PNG	Politique Nationale Genre
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
SDSR/	Stratégie de Developpement du secteur Rural
SIDA	Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement
SIDA,	Syndrome de l'Immuno- Déficience Acquise
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SSEF	Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation
UA	Union Africaine
UA-BIRA	Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union africaine
UA-EM	États membres de l'Union africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unis pour la Population
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZEE	Zone Économique Exclusive

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

I.1. Contexte

Le projet « Conserver la biodiversité et les écosystèmes aquatiques dans le contexte du projet d›économie bleue en Afrique » de l›UA-BIRA est mis en œuvre avec le soutien de l›Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA). Il envisage d›aider certains États membres de l›Union africaine (UA-EM) à élaborer des stratégies globales et délibérées pour intégrer la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l›environnement. Le projet a commandé une étude pour identifier les questions et les actions prioritaires qui renforceront le rôle des femmes et des jeunes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l›environnement dans les États membres de l›UA, afin de concevoir une stratégie continentale qui guide l›intégration de la dimension de genre dans les programmes et les initiatives de conservation. Le Cameroun a été choisi pour bénéficier d'un appui aux fins d›élaborer une stratégie inclusive d›intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l›environnement

C'est dans ce cadre que, l'UA-BIRA a collaboré avec le gouvernement du Cameroun à travers le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) pour fournir un soutien technique aux parties prenantes concernées en vue de développer une stratégie nationale et délibérée pour l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement au Cameroun.

I.2. Justification

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale, situé au fond du golfe de guinée. Il est limité au Nord par le Tchad, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale à l'Ouest par le Nigeria et à l'Est par la République Centrafricaine.

Les écosystèmes aquatiques du Cameroun sont essentiels à la sécurité alimentaire, au développement de l'économie bleue et aux moyens de subsistance d'innombrables communautés. Ces écosystèmes sous-tendent un secteur de la pêche et de l'aquaculture dynamique, contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux moyens de subsistance à près de 250 000 personnes particulièrement dans la pêche artisanale. Cependant, des défis tels que la dégradation de l'environnement, la pollution de l'eau, la surpêche, et la dégradation des mangroves menacent la durabilité du secteur halieutique et la biodiversité aquatique. De plus, les contributions des femmes, en particulier dans les efforts communautaires de conservation de la biodiversité, restent sous-estimées.

Aussi, l'intégration de la dimension de genre dans la biodiversité aquatique est essentielle pour que le Cameroun s'aligne sur les cadres de l'Union africaine, notamment le Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS) et la Stratégie africaine de l'économie bleue (ABES). Ces cadres mettent l'accent sur des politiques inclusives qui intègrent les rôles des femmes et des jeunes dans la conservation de la biodiversité aquatique.

L'UA-BIRA, en collaboration avec le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) de la République du Cameroun, a organisé un Atelier national de consultation des parties prenantes à Yaoundé du 25 au 27 février 2025, pour appuyer la République du Cameroun à élaborer une stratégie nationale inclusive et délibérée pour l'intégration du genre dans la biodiversité aquatique, la conservation et la gestion de l'environnement. Il s'agit de soutenir le rôle des femmes et des jeunes dans les efforts du pays pour conserver la biodiversité aquatique, en assurant l'intégration des perspectives de genre dans les politiques et pratiques nationales.

II. MÉTHODOLOGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE

La procédure de formulation de la stratégie comprend une analyse situationnelle de la dimension genre dans la conservation de la biodiversité et la gestion environnementale au Cameroun complémentée par un atelier national consultatif des experts pour développer la stratégie.

III. ANALYSE SITUATIONNELLE DE L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN

III.1. Données socioéconomiques de base du Cameroun

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale, situé au fond du golfe de guinée. Il est limité au Nord par le Tchad, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale, à l'Ouest par le Nigeria et à l'Est par la République Centrafricaine.

Le pays se distingue par une forte croissance démographique. La population du Cameroun était estimée à 25,3 millions d'habitants en 2019 (UNFPA) et suivant les projections, elle atteindrait 32.947.000 habitants en 2030 (BUCREP,2020) (site BUCREP, projection population). Cette population est en majorité féminine et juvénile. Les femmes représentent 51 %, et la moitié de la population a moins de moins de 20 ans (BUCREP, 2010). Environ 45 % de la population a moins de 15 ans et seulement 4 % est âgée de 65 ans ou plus.

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) reste élevé avec environ 4,8 c'est-à-dire près de 5 enfants, en moyenne par femme, bien qu'il montre une tendance à la baisse à très long terme (EDSC V, 2018). Le niveau de fécondité est nettement plus élevé en milieu rural (6,0 enfants par femme) qu'en milieu urbain (3,8 enfants par femme). Cette différence de fécondité entre milieux urbain et rural est cependant plus prononcée chez les femmes du groupe d'âge 20-24 ans où l'on enregistre 171 naissances vivantes pour 1000 en milieu urbain contre 294 naissances vivantes pour 1000 en milieu rural.

Le milieu rural où habite plus de la moitié de la population totale, abrite le plus de pauvres. En 2022 selon l'ECAM, 56,3% des personnes qui y vivent sont pauvres contre seulement 21,6% en milieu urbain. Le taux de pauvreté par sexe montre que les ménages dirigés par les hommes (38,9%), contre ceux dirigés par les femmes (32,8%) (INS, EC-ECAM 2016).

La population en âge de travailler, constituée des personnes de 15 – 64 ans représente 53,9% de la population. Ce qui traduit le fort potentiel humain du pays.

En termes d'emplois et d'entrepreneuriat, l'Institut National de la Statistique a produit une note d'orientation de politique sur le genre et le marché du travail au Cameroun, qui a pour objectif d'apprécier l'accès différencié des hommes et des femmes aux opportunités d'emploi, ainsi que les conditions d'exercice au regard des politiques de promotion de l'emploi et de l'égalité des sexes mis en place par le Gouvernement (INS, 2024).

Il en ressort que s'agissant de la part de la main d'œuvre, avec 61,4%, les hommes sont plus présents que les femmes dont le taux se situe à 47,3%. Toutefois, ces femmes ont un esprit entrepreneurial dans le secteur informel où elles opèrent majoritairement. Le secteur agro-pastoral est vital pour atteindre cet objectif, car il occupe environ 50% de la main-d'œuvre et a le potentiel de soutenir l'ensemble de l'économie (FIDA, cadre de programmation pays 2011-2020). Les femmes occupent plus de la moitié de la main d'œuvre agricole et sont majoritaires sur certaines filières vivrières notamment le maïs, manioc, mil, sorgho, banane plantain, arachide, riz, tubercules sont contrôlées en majorité par les femmes (SDSR/PNIA 2020 – 2030) (PNG 2011-2020).

Par catégorie socioprofessionnelle, elles sont près de sept femmes sur dix (68,3%) à exercer en tant qu'indépendante contre 48,2% d'hommes. Elles exercent toutefois dans les secteurs nécessitant peu de qualifications surtout en raison de l'inadéquation entre les formations acquises et les emplois offerts par le marché du travail.

Pour ce qui est de la rémunération, 55,4% de femmes et 40,9% d'hommes ont eu un revenu horaire issu de leur emploi principal inférieur à la norme fixée par la réglementation en vigueur. S'agissant du taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre, 28,7% des femmes sont touchées contre 24,1% des hommes. En ce qui concerne le sous-emploi, 18,7% de femmes et 18,4% d'hommes ont travaillé moins d'heures par semaine par rapport à la règlementation en vigueur qui est de 40 heures. Bien plus, 55,4% de femmes et 40,9% d'hommes ont eu un revenu horaire issu de leur emploi principal inférieur à la norme fixée par la réglementation en vigueur. Ce niveau de sous-emplois reste supérieur aux objectifs du Gouvernement en matière d'emploi retenus dans la SND30 qui compte ramener le taux de sous-emplois global à 50,1% à l'horizon 2030.

Les constats ci-dessus relevés suggèrent l'accélération de la mise en œuvre des orientations en matière de la promotion du genre et de l'emploi contenues dans la Stratégie Nationale de Développement (SND30), la Politique Nationale Genre (PNG), la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (SSEF), la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et le Document Budgétaire Sensible au Genre (BSG).

Il convient de noter que l'indice d'inégalités de genre est de 0,566 et le pays arrive au 150ème rang parmi les 189 pays classés par rapport à leur niveau d'inégalité entre les sexes (UNDP, Gender inequality index, 2017).

III.2. Cadre juridique, politique et institutionnel de promotion du genre

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est une préoccupation constante du Gouvernement du Cameroun. Elle se manifeste à travers : la souscription aux instruments juridiques internationaux et régionaux de promotion des droits des femmes ; l'adhésion aux orientations issues des principales conférences internationales organisées sous l'égide des Nations Unies et de l'Union Africaine ; la volonté affirmée de l'État de construire une société juste, démocratique et un État de droit dans lequel l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale.

III.2.1. Cadre juridique

Sur le plan international et régional, le profil national genre du Cameroun de 2020, fait état de ce que, le pays a ratifié la majorité des conventions, traités et résolutions internationaux et régionaux de promotion des droits de l'homme et plus spécifiquement des droits de la femme.

Ce sont notamment sur le plan international de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) signée le 06 juin 1983, la Charte des Nations Unies, la plateforme d'actions de Beijing, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention Internationale pour la répression de la traite des femmes et des enfants, le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD) , la Résolution 1325 et les résolutions connexes des Nations Unies sur « femmes, paix et sécurité » et les conventions de Genève.

Au niveau régional, plusieurs instruments ont également été ratifiés, reconnaissant aux femmes et aux hommes l'égalité en droits et devoirs et interdisant toute discrimination contre les femmes. Parmi eux, on retiendra la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo), la Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'enfant, la Déclaration et la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'Égalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique, la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala).

Il est à de noter que la législation camerounaise a adopté le principe du monisme juridique. L'article 45 de la Constitution du 18 Janvier 1996 dispose que : « Les traités ou accords internationaux régulièrement approuvés ou ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie ». Fort de ce principe, les traités et accords suscités et ratifiés ont valeur juridique au Cameroun.

Au plan national, le cadre juridique du Cameroun est favorable à la promotion de l'égalité des sexes. La Constitution n° 96/06 du 18 janvier 1996 réaffirme l'attachement du peuple camerounais aux principes

inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Il est énoncé dans le Préambule de la Constitution que « l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance possède des droits inaliénables et sacrés », et que tous les « Hommes sont égaux en droits et en devoirs ». Ce rappel n'a pas occulté la protection catégorielle des droits. Ainsi, « la Nation protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées ».

Ce positionnement en faveur de l'égalité des sexes, de la non-discrimination et de la protection des femmes constitue un des principes fondateurs des politiques publiques et est décliné dans l'arsenal juridique interne à travers plusieurs dispositions législatives et réglementaires (voir encadré 1).

Encadré 1 : *Instruments législatifs et réglementaires d'intégration du genre*

Instruments internationaux
-Charte des Nations Unies, -Déclaration Universelle des Droits de l'Homme -Pacte Relatif au droit civils et Politiques -Pacte Relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels, -Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes -Convention relative aux droits de l'enfant -Résolution 1325 et les résolutions connexes des Nations Unies sur « femmes, paix et sécurité -Conventions de Genève I, 2, 3, 4
Instruments régionaux
-Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples -Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo) -Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'enfant -Déclaration d'Addis-Abeba sur l'Égalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique -Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) -Acte Uniforme OHADA portant droit commercial général
Instruments nationaux
-Constitution 1996 -Code Civil (1804) -Matrimonial Causes Act (1973) -Probate non Contentious Rules -Wills Act (1837) -Administration of Estate Act (1925) -Ordonnance no 81/002 du 29 juin 1981 Portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques -Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal -Loi n° 2005 /007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale -Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains -Loi n° 92/007 du 14 avril 1992 portant Code du Travail -Loi n° 2009/04 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire -Loi n° 2012/01 du 19 avril 2012 portant Code électoral -Loi no 98/004 du 14 avril 1998 d›orientation de l›éducation -Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction publique -Décret n° 95/048 du 8 mars 1995 portant Statut de la Magistrature avec ses modifications subséquentes ; -Décret n° 93/035 du 19 janvier portant Statut spécial des personnels de l'Enseignement Supérieur ; -Décret n°2012/539 du 19 novembre 2012 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale ; -Décret n°2011/020 du 04 février 2011portant statut spécial des fonctionnaires des Greffes.

III.2.2 Cadre politique et institutionnel

L'engagement du Cameroun en faveur de l'égalité de genre ont été annoncés dans les politiques nationales au Cameroun. La Vision à l'horizon 2035, aborde les préoccupations de genre, spécifiquement dans la section III.1 sur l'intégration nationale et la consolidation du processus démocratique. De même, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), qui constitue le cadre de référence des interventions gouvernementales pour la période 2020-2030, annonce la thématique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes comme une problématique majeure à résoudre pour parvenir à l'émergence. Aussi, dans la section sur la Promotion du genre et de l'équité, il est spécifié que pour la période 2020-2030, le Gouvernement compte : (i) poursuivre sa politique d'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information ; (ii) renforcer les programmes conçus pour encourager l'entreprenariat féminin et des jeunes ; (iii) intensifier les concertations avec le système bancaire pour ouvrir les crédits à cette frange de la population ; (iv) intensifier les mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; (iv) édicter des principes visant à assurer une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique ; et (v) poursuivre le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme. Dans les piliers de la SND 30, les questions de genre sont également abordées de manière transversale explicite ou de manière tacite.

On note aussi que le Cameroun s'est doté d'une Politique Nationale Genre (2011-2020) pour servir de cadre d'orientation des interventions dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes et a adopté en 2014, un Plan d'action multisectoriel, pour sa mise en œuvre.

D'autres stratégies sectorielles intégrant le genre ont également été élaborées. Il s'agit notamment de la stratégie de lutte contre les Violences basées sur le Genre (2018-2020), du Plan d'Action National 1325 sur les Femmes, la Paix et Sécurité (2018-2020), du Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines, du Plan Sectoriel Femmes, Familles et VIH/SIDA, des Stratégies Sectorielles de la Santé, du Secteur rural, de l'Éducation.

La principale entité de coordination des politiques nationales d'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs est le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF). Il a été créé en 2004 par Décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004, né des cendres de l'ancien Ministère de la Condition Féminine (1997), est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes gouvernementales relatives à la promotion et au respect des droits de la femme et à la protection de la famille.

D'autres départements ministériels sectoriels, les institutions parapubliques et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTDs) interviennent également dans la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre à travers la mise en place des points focaux et d'un comité genre fonctionnel, notamment le MINADER, le MINEPIA, le MINEFOF etc.

Les partenaires techniques et financiers et la Société civile interviennent également par l'accompagnement de la PNG. Il s'agit notamment du Groupe de travail sur l'égalité de genre accompagné par le Canada,

la SNV et ONU Femmes ; de United Nations Gender Thematic Group ; Civil Society Advisory Group ; Groupe de travail sur les VBG accompagné par UNFPA et ONU Femmes. On peut également citer le Réseau Africain des Femmes Leaders AWLN mis en place en décembre 2020 et le Groupe de travail Genre de la Société civile GTOG etc.

Au Cameroun, malgré cet environnement favorable, des inégalités de genre persistent, considérées comme des «questions systémiques» touchant tous les secteurs de la vie nationale et constituant des obstacles à une croissance inclusive et durable.

Les principales causes qui entravent les avancées de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes peuvent se décliner ainsi qu'il suit :

- Pauvreté des femmes ;
- Poids des coutumes et traditions (Société patriarcale) ;
- Discriminations (Indice d'Inégalité de Genre) ;
- Crises humanitaires et sécuritaires ;
- Coexistence de la coutume et du droit écrit ;
- Méconnaissance des droits ;
- Prise en compte progressive du genre dans les plans et budgets ;
- Faible disponibilité de statistiques sexo-désagrégées ;
- Très peu d'études sur la situation des femmes ;
- Faible financement du genre ;
- Société civile travaillant sur le genre pas encore bien organisée ;
- Méconnaissance du contenu précis de la PNG par des acteurs de premier plan et par les CTD ;
- Lacunes dans le dispositif genre (fait des Points Focaux) et les modes opératoires actuels ;
- Non fonctionnalité des mécanismes de mise en œuvre de la PNG ;
- Faible planification et suivi de la mise en œuvre des activités de la PNG.

III.3. Biodiversité aquatique et gestion environnementale au Cameroun

III.3.1 Biodiversité aquatique au Cameroun



Le Cameroun a un riche potentiel hydrographique constitué de :

- ✓ Une longueur du littoral de 402 km;
- ✓ Une ZEE de 15 400 km² ;
- ✓ Des eaux intérieures : 10 400 ha ;
- ✓ Des barrages de retenue et hydroélectrique (lom-pangar, mbakaou, lagdo, maga, mappe, bamendjin, mekin, menvelle, natchigal…) ;
- ✓ Des lacs naturels dont le lac tchad , lac ossa…)
- ✓ Des grands fleuves (sanaga-1060 km, logone-1000 km, nyong- 640 km, ntem – 470km, wouri -160 km).

Cette important potentiel hydrographique soutient des activités économiques riches et diversifiées. Ce sont notamment :

- Les activités portuaires : le Cameroun compte trois (03) principaux ports de Douala, Kribi et Limbe, qui soutiennent le commerce extérieur de notre pays.
- La pêche et l'aquaculture ;
- La production d'énergie hydroélectrique : le Cameroun compte plusieurs barrages hydroélectriques pour renforcer l'offre énergétique du pays (Edéa, songloulou, natchigal, mekin, memv'elle, lomgangar…) ;
- L'exploitation des hydrocarbures offshore ;
- Le tourisme côtier,
- L'agriculture,

Ces activités de l'économie bleue constituent le socle du développement économique du Cameroun.

Les écosystèmes côtier et marin sont constitués d'une riche biodiversité animale et végétale. Selon Fish-base, 2023, l'environnement marin et d'eau douce du Cameroun abrite au moins 1 065 espèces de poissons.[1] La zone côtière abrite également une importante forêt de mangrove, essentielle pour maintenir la santé des pêcheries côtières. La plupart des mangroves du Cameroun sont estuariennes, étant situées le long des estuaires, des embouchures des principaux fleuves et peuvent s'étendre jusqu'à 20 km le long des fleuves. La couverture des mangroves au Cameroun est d'environ 221.000 ha (MINEPDED, RCM 2017).

Malgré leur valeur et leur importance, les écosystèmes et les ressources marin et côtier sont menacés notamment par les activités humaines qui entrainent leur dégradation et mettent en mal la riche biodiversité de ces zones.

III.3.2. Principales menaces sur la biodiversité et les écosystèmes marins.

Bien que la plupart des écosystèmes soient touchés par les causes générales de la perte de biodiversité, des spécificités caractéristiques des ressources et des services fournis par la biodiversité soumettent chaque écosystème à diverses activités, avec des pressions de nature spécifique qui causent la perte des espèces et la dégradation des écosystèmes.

Les écosystèmes côtiers et marins du Cameroun subissent une pression croissante du aux activités anthropiques et aux phénomènes naturels. Les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité et les écosystèmes marins et côtiers au Cameroun sont : (i) la déforestation/destruction des habitats, (ii) la pollution plastique et hydrocarbures, (iii) la surexploitation des ressources et la pêche INN, (iv) les changements climatiques et (v) l'érosion côtière.

Ces menaces sont principalement d'origine anthropique à travers l'industrialisation, le développement des ports, l'urbanisation (extension des villes, le développement des infrastructures urbaines, etc.), les industries extractives (carrières d'extraction de sable), l'exploitation non durable du bois pour des usages multiples pour fumage de poisson, fabrication d'engins de pêche) et d'origine naturelle (érosion côtière, inondations et changements climatiques).

L'exploitation incontrôlée des forêts de mangrove constitue une contrainte centrale pour la biodiversité aquatique compte tenu de son rôle en tant qu'habitat et de zone de frayère de nombreuses espèces aquatiques et de stabilisation naturelle côtière. Le Cameroun a perdu plus de 30% de sa forêt de mangroves entre 1980-2006 (UNEP, 2007). Cette régression des mangroves intactes de l'ordre de 0,8% par an de manière globale est plus importante autour des grandes villes de l'ordre de 1,1%, notamment dans l'estuaire du wouri (MINEPDED, RCM, 2017). Les conséquences ont été l'accélération de l'érosion côtière, la sédimentation, les inondations et une diminution des stocks de poissons menaçant la sécurité écologique et les moyens de subsistance dans les zones côtières, particulièrement celles des femmes qui dépendent de ces ressources.

[1] https://fishbase.mnhn.fr/search.php.

La pollution surtout plastique constitue une problématique majeure pour les écosystèmes aquatiques au Cameroun. Selon le MINEPDED, le pays produit environ 600 000 tonnes de déchets plastiques par an dont seulement 240 000 tonnes sont détruites ou recyclées[2]. Ces déchets plastiques en circulation finissent dans les rivières, les fleuves, les mangroves, sur les plages, en mer et impactent directement la biodiversité et l'environnement aquatique. La prolifération de ces déchets au Cameroun est causée par l'incivisme, l'ignorance des populations et la contrebande. Les projections de la pollution plastique des mers sont alarmantes avec des impacts dévastateurs sur les ressources aquatiques et l'environnement marin. Les études montrent que si les modes de production et de gestion n'évoluent pas, la quantité de plastique dans les océans pourrait augmenter de 50% à l'horizon 2050 et les mers abriteront plus de plastiques que de poissons (Schmidt et al, 2017), (WEF,2016). Selon des études, des liens existent entre la pollution plastique des océans et le genre. Ces dernières portent notamment sur les insécurités liées à la pollution plastique marine affectant les femmes et le rôle des femmes dans la production de la pollution plastique côtière et marine dû aux activités qu'elles entreprennent et les solutions possibles pour lutter contre celle-ci (Lynn et al., 2017 ; Harpera et al., 2013).

La surexploitation des ressources halieutiques est aussi une réalité. Une étude de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur les stocks de poissons dans les eaux d'Afrique, de la Mauritanie à l'Angola, estime que 51 espèces, indispensables pour la plupart à l'alimentation des populations côtières, sont en voie de disparition (SIDIBE 2010).

Au Cameroun, tout comme dans les autres pays d'Afrique de l'ouest et du centre, on observe une raréfaction progressive de la ressource halieutique qui se caractérise par la réduction des prises par unité d'effort (PUE) de plusieurs espèces (en particulier les bars, bossus, mérous, les dorades) et une diminution de la taille des prises (Mbock et al., 2020). Les résultats du groupe de travail sur les petits pélagiques du COPACE en 2022, montrent que 59% des stocks sont surexploités dans la zone sud comprenant l'Afrique centrale. Cette situation de raréfaction progressive de la ressource impacte les communautés côtières particulièrement les femmes dont l'activité est essentiellement liée à la post capture.

Pour les autres menaces environnementales, la consultation des parties prenantes des régions du sud, du littoral et du sud-ouest sur l'état de la biodiversité et l'écosystème côtier et marin organisée dans la ville côtière de Kribi en vue de la révision de la SPANB a identifié les changements climatiques et l'érosion côtière comme des préoccupations majeures à intégrer dans les stratégies de mitigation (MINEPDED, 2012). L'érosion côtière rend l'écosystème plus vulnérable tandis que les changements climatiques sont les principales sources de pression sur la santé des écosystèmes, avec un impact négatif accru sur les écosystèmes fragiles en particulier dans les écosystèmes semi-aride, de savane, d'eau douce et marin/côtier. Les conséquences sont l'augmentation de la température, la baisse des précipitations, la baisse du débit des fleuves et l'élévation du niveau des mers.

[2] *https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/57887/fr.*

III.3.3. Cadre Institutionnel, Politique et juridique

La structure administrative au cœur de la préservation et la protection de l'environnement y compris de l'environnement marin au Cameroun est le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED). Il est chargée de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale de l'environnement, la protection de la nature et développement durable.

Étant des thématiques transversales, la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement se caractérisent par une multiplicité d'intervenants étatiques et privés. Plusieurs autres administrations sectorielles ont des missions étroitement liées et interviennent de manière singulière sur la gestion des écosystèmes et l'environnement côtier et aquatique. Cette transversalité exige une approche collaborative et une synergie d'actions entre tous ces intervenants.

Les autres structures les plus pertinentes qui interviennent dans le domaine sont :

- Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;
- Le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ;
- Le Ministère des Transports (MINT) ;
- Le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) ;
- Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) ;
- Le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) ;
- Le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT),
- La Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) ;
- Les Collectivités Territoriales Décentralisés (CTDs) ;

En termes de cadre de politique et stratégique nationale, le Cameroun a élaboré des instruments en lien avec la biodiversité et la gestion de l'environnement en général. Les politiques et stratégies nationales identifiées comme les plus pertinents en matière de gestion des écosystèmes marins, littoraux et aquatiques continentaux sont :

- Plan national de gestion de l'environnement (PNGE),1996 ;
- Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité, version ii (2012) ;
- Stratégie nationale de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, gestion durable des forêts, conservation des forêts et augmentation des stocks de carbone, (REED+), 2018 ;
- Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (2012-2020) DSCE
- Plan national d'Investissement agricole du Cameroun 2014 – 2020 PNIA ;
- Stratégie nationale de développement (2020-2030) SND 30 ;
- Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Cameroun, 2015 (PNACC);
- Plan national de lutte contre les déversements accidentels des Hydrocarbures, 2009 (PNLDAH) ;
- Stratégie nationale de lutte contre la pollution par les plastiques (2023-2030) SNLPP ;
- Plan intégré d'import substitution agropastoral et halieutique (2024-2026) PIISAH,

Les aspects genre et de préservation de la biodiversité et de l'environnement aquatique sont intégrés dans certains de ces cadres de politique. Ce sont notamment :

- La Stratégie Nationale de Développement (2020-2030) SND 30.

Elle intègre la thématique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes comme un problème majeur à résoudre pour parvenir à l'émergence et intègre les mesures adéquates de gestion environnementale et d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

- Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Cameroun, 2015 (PNACC);

Ce plan reconnait le rôle important joué par les femmes dans la production agricole en zone rurale et vulnérabilité aux changements climatiques. Elles peuvent aussi être des acteurs engagés ou des agents de changement en rapport avec l'adaptation au changement climatique et son atténuation.

- Le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), 1996,

Ce plan identifie les zones côtières et marines y compris les écosystèmes de mangrove comme des régions écologiques fragiles qui nécessitent une protection intégrale par le biais d'une gestion durable de leurs ressources.

La protection de la biodiversité et la gestion environnementale est encadré par un cadre juridique riche. Les instruments législatifs pertinents en matière de conservation et de gestion durable de l'environnement et des ressources côtier et marin avec la participation des communautés sont les suivants :

- La loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ; dont l'un des principes fondamentaux est celui de la participation axée sur l'accès à l'information, devoir de sauvegarde de l'environnement et de contribution à sa protection, sans distinction de genre.
- La loi n° 2024/029, du 23 décembre 2024 régissant la pêche et l'aquaculture. Elle a pour objectifs de promouvoir la gestion intégrée, responsable, participative et transparente des activités de pêche et d'aquaculture. Elle prend en compte des droits d'usage des populations riveraines et du rôle des communautés dans la surveillance des activités ;
- La loi n°2024/008 du 24 juillet 2024 portant régime des forêts et de la Faune. Elle intègre les aires marines protégées dédiés à la protection des écosystèmes, des processus, des habitats et des espèces marines susceptibles de contribuer à la restauration et à la reconstitution des ressources nécessaire à l'enrichissement économique, social et culturel.
- La Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Ce code attribue un rôle aux CTDs en matière de protection de l'environnement notamment par la prise des mesures propres à empêcher ou à supprimer la pollution.

III.4. Les initiatives en faveur du genre

La pêche et l'aquaculture sont important pour le Cameroun de par leur contribution à la sécurité alimentaire et à l'économie. La production halieutique en 2023 est estimée à 225 000 tonnes, dominés par la pêche artisanale maritime de capture (80%) (MINEPIA, 2025). Ce secteur emploie environ 250 000 personnes et contribue à hauteur de 1,5% au PIB.

Selon l'UICN, partout dans le monde, les femmes et les hommes ont des rôles et des responsabilités, des connaissances et des expériences ainsi que des droits et des pouvoirs différents en matière de gouvernance des ressources naturelles. Dans la plupart des contextes, les femmes et les hommes bénéficient de niveaux

différents d'accès et de contrôle sur ces ressources. Les diverses valeurs et priorités liées aux ressources naturelles entre les femmes et les hommes procurent des avantages distincts et vitaux pour les moyens de subsistance et les écosystèmes.

Dans la pêche singulièrement, au niveau mondial, plus de 59,5 millions de personnes sont employées dans la pêche de capture, les femmes représentant 14% de ces travailleurs. Cependant, si l'on tient compte des opérations post-capture dans les données, on estime qu'un travailleur sur deux dans le secteur de la pêche est une femme (FAO, 2020).

Au Cameroun, l'accès à la ressource halieutique sur le plan règlementaire est ouvert à tous. Toutefois, les femmes sont peu actives dans le maillon pêche de capture aussi bien en mer que dans les plans d'eau intérieurs. Ce constat s'applique aussi pour le ramassage de la palourde dans la basse Sanaga, activité essentiellement masculine. Les femmes sont essentiellement impliquées dans les activités post capture. Pour le mareyage elles représentent 31,1% des acteurs sur toute la côte du pays avec des pic de plus de 70% dans les départements de la Sanaga Maritime et de l'Océan (FAO, 2024). De même, les activités de transformation (fumage et séchage) et de commercialisation sont dominés par les femmes qui représentent près de 85% des acteurs de ces maillons de la chaine de valeur (MINEPIA, 2021).

Les femmes actives dans les activités post capture jouent un important rôle dans le financement des activités de capture. Elles préfinancent les sorties en mer des pêcheurs, la réparation des moteurs hors-bord et l'achat des engins de pêche. Cette relation permet à celles-ci de s'approvisionner prioritairement des captures issues de la pêche. Certaines femmes subissent toutefois des abus par les pêcheurs pour avoir accès aux produits destinés à leurs activités de transformation notamment en période de raréfaction des produits. Il est à noter que les conditions de travail des femmes ne sont pas toujours faciles par manque des infrastructures.

Certaines initiatives ont été mis en œuvre :

- Pour faciliter l'accès à la ressource

✓ Appui en embarcations motorisés, matériel de pêche conforme et de sécurité à 41 organisations de pêcheurs et de mareyeurs constitués des femmes et des hommes, du débarcadère de mboamanga/kribi par la coopération japonaise et le MINEPIA en 2024. Ceci pour faciliter l'accès à la ressource ;

✓ Appui en embarcations motorisés, matériels de pêche conforme à 91 pêcheurs camerounais installés dans la presqu'ile de Bakassi en appui à la BakassiPeninsula Programme (MINEPIA,2021);

✓ Construction des logements pour pêcheurs et leur famille dans la presqu'ile de Bakassi, à Isanguele et à Bamousso (MINEPIA, 2021 et 2023), en vue de sédentariser les pêcheurs et améliorer leur cadre de vie

- Pour renforcer les capacités des acteurs.

✓ Plusieurs sessions de sensibilisation des pêcheurs de lom pangar, douala, kribi sur les bonnes pratiques de pêche et de transformation des produits, 1100 acteurs touchés (MINEPIA,2023) ;

✓ Trois sessions de formation des pêcheurs du barrage hydroélectrique de mekin, memvelle et lompangar sur les techniques de pêche conforme et respectueuses de l'environnement (CDPM, 2021 et 2022) ;

✓ L'organisation de 06 sessions de formation des transformateurs sur la valorisation des produits de la pêche et d'aquaculture dont 446 femmes sur 618 participants par la CDPM (2022-2024).

- Pour améliorer le cadre de travail et de vie des acteurs :

✓ Construction d'un marché aux poissons et d'un débarcadère moderne à youpwe douala par la coopération japonaise. Les principaux bénéficiaires du projet sont les femmes mareyeuses et commerçantes du poisson ;

✓ Construction de deux halles de mareyage à lompangar (EDC,2022 et CDPM,2023), pour améliorer les opérations de commercialisation et la qualité des produits ;

✓ Construction des logements pour pêcheurs et leur famille dans la presqu'ile de Bakassi, à Isanguele et à Bamousso (MINEPIA, 2021 et 2023), en vue de sédentariser les pêcheurs et leurs familles et améliorer leur cadre de vie, faciliter les contrôles ;

✓ Construction des fumoirs améliorées à yoyo, mbakaou, idenau par le MINEPIA. Ces fours utilisent peu de bois, ce qui diminue la pression sur la mangrove.

- Pour la protection de l'environnement et la gestion durable de la ressource

✓ Organisation des campagnes d'Information, éducation et communication auprès des communautés de pêcheurs de manoka, mbouamanga et londji sur la protection de l'environnement, l'importance des mangroves suivi du nettoyage des plages des enveloppes plastiques et autres déchets (CDPM et AMMCO en 2023).

✓ Dans le cadre du plan national de gestion intégrée des zones côtières, comme en témoigne le Plan de gestion intégrée de la zone côtière de Kribi-Campo: les municipalités locales ont coordonné avec l'aide des acteurs du secteur privé et des institutions gouvernementales sectorielles (Ministère de l'administration territoriale, MINEPAT, MINEPDED, MINFOF, MINRESI, MINTOUL) la sensibilisation, l'aménagement du littoral et la valorisation de la biodiversité, ainsi que la vitalité et la durabilité des économies côtières de Kribi-Campo;

✓ L'association des femmes du Port autonome de Kribi a grandement contribué à la redynamisation de l'océan et de la zone côtière de Kribi, notamment dans la sensibilisation et le don à l'association des pêcheurs en charge de la gestion du débarcadère de Mboa Manga pour la préservation du fleuve Kienke;

✓ L'animation d'un atelier de sensibilisation sur la pollution marine et ses effets néfastes. Le 18 mai 2022, dans le cadre de la journée mondiale de la femme maritime, elles ont mené des actions de nettoyage de la plage de Ngoye;

✓ La formation des femmes impliquées dans la chaine de valeur poisson à Kribi sur le HACCP, fumage de produits halieutiques à l'aide des techniques qui utilisent moins de bois de chauffe.

En matière de protection de l'environnement et la gestion durable de la ressource dans le parc marin, une charte a été élaborée entre le service de conservation et les communautés riveraines y compris les hommes et les femmes. Cette démarche a permis de délimiter les zones de protection intégrale et une zone à usage multiple où toute activité humaine est strictement interdite, afin de préserver les écosystèmes et les espèces vulnérables. Les zones à usage multiple autorisent certaines activités durables, telles que la pêche artisanale et l'écotourisme. Un mécanisme de régulation notamment la période de repos biologique (juin et août) ainsi que l'interdiction de la pêche dans les estuaires et les sites sensibles dont les zones dédiées à la croissance des espèces, ont été instaurés. L'interdiction de la pêche dans les estuaires et les sites sensibles vise à protéger les habitats critiques et à réduire les impacts négatifs de la

pêche sur les écosystèmes.

Le MINEPDED a mis en place l'initiative pour la biodiversité et le développement durable (BIODEV), définie pour la décade 2020-2030 au bénéfice du Cameroun, afin d'enrayer le déclin de la biodiversité d'ici 2023 et restaurer la biodiversité d'ici 2025. Le projet lancé en 2020 dans 16 pays pilotes, dont le Cameroun, a pour mission de promouvoir un dialogue multi-acteurs basé sur la science, mobilisant tous les acteurs (Etats, secteur privé, organisations de la société civile, peuples autochtones et communautés locales) autour de la gestion durable de la biodiversité. La première phase du projet (2019-2023) a permis d'instaurer une vision nationale commune et d'identifier les deux secteurs les plus impactant sur la biodiversité au Cameroun, soit l'agriculture et les infrastructures et des pistes d'engagements concrets pour transformer les pratiques productives dans ces deux secteurs.

III.5. Pratiques traditionnelles locales de préservation de la biodiversité

Certaines pratiques traditionnelles des pêcheurs entrainent la préservation de la biodiversité. Dans certains cours d'eau autour du Logone dans l'extrême nord du pays, les hommes, chefs de communauté délimitent des parties entières des cours d'eau et s'en approprient pour l'exploitation exclusive des ressources. Ils instaurent une interdiction de pêcher, de développer des activités humaines, de défricher les bordures. Cette pratique entraine une préservation de la biodiversité

De même, dans certains villages de pêcheurs, sur la base des considérations religieuses, les pêcheurs ne vont pas sur le plan d'eau certains jours de la semaine, les dimanches par exemple. Cette pratique qui permet de diminuer la pression sur la ressource.

III.6. Défis et freins de l'intégration du genre

L'analyse de la situation du genre montre une volonté politique affirmé de l'État d'intégrer le genre dans les cadres juridiques, politiques et stratégiques. Des actions bien qu'insuffisantes sont menées par les administrations et les ONGs pour mettre en œuvre des projets inclusifs visant à améliorer la participation des femmes dans la préservation de l'environnement aquatique et dans la chaine de valeur halieutique durable en vue d'une plus grande autonomisation.

Des défis de l'inclusion du genre demeurent et se résument ainsi qu'il suit :

- ✓ Gap entre la volonté politique et la réalité de terrain ;
- ✓ L'inclusion spécifique du genre dans la législation, les politiques/stratégie de biodiversité aquatique et gestion environnementale est faible ;
- ✓ L'insuffisance des ressources pour la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG et le Plan d'action des résolution 1325 et connexes du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- ✓ Absence des indicateurs clairs et chiffrés et ventilés en genre sur les activités à mener dans les stratégies ;
- ✓ Manque de données genre : peu de données désagrégées par sexe sont disponible pour évaluer l'impact des politiques de conservation sur les hommes et femmes ;
- ✓ La dimension genre reste focalisée sur les femmes et n'intègre pas toujours les jeunes et les personnes

vivant avec un handicap ;

- ✓ Inégalités dans l'accès aux ressources et aux bénéfices : l'accès aux ressources aquatiques a été genré, et les femmes ont moins accès aux ressources aquatiques et environnementales. Ces inégalités sont dues notamment au manque de connaissances et des capacités techniques, d'accès aux innovations ; l'absence d'un fonds spécifique pour le financement de l'entrepreneuriat féminin, d'acquisition de technologies et les considérations d'ordre culturelles
- ✓ La faible représentativité des femmes aux instances de décision au niveau national et local, dans les comités de développement locaux. Ce qui réduit leur capacité de participer pleinement à la conservation de la biodiversité et la gestion de l'environnement.
- ✓ Les stéréotypes de genre : les considérations d'ordres culturelles et les rôles traditionnels attribués aux femmes les résume aux tâches domestiques limitant ainsi leur participation active dans la gestion et conservation des ressources.
- ✓ Les lacunes des Collectivités territoriales décentralisées CTDs à intégrer la dimension genre dans les actions locales de gestion environnementale.
- ✓ Les changements climatiques et la vulnérabilité des femmes aux chocs - les femmes ont été vulnérables de manière disproportionnée aux risques environnementaux et aux catastrophes, ainsi qu'à la violence sexiste dans un contexte de dégradation des ressources aquatiques et environnementales (FICR et UNICEF, 2021 ; ONU Femmes, 2021a). Le déclin des ressources aquatiques augmente la vulnérabilité des femmes à l'exploitation sexuelle pour l'accès au poisson ou à d'autres ressources aquatiques. Par exemple, les femmes et les filles se livrent à des transactions sexuelles dans les situations où les débarquements de poissons sont faibles.
- ✓ L'instabilité sécuritaire (régions du sud-ouest, nord-ouest et extrême nord) pourrait entrainer un accès limité à la ressource et aux autres services écosystémiques avec un impact plus prononcé sur les femmes.
- ✓ La faible structuration des femmes impliquées dans la biodiversité aquatique et l'environnement ;
- ✓ Manque de coordination : coordination insuffisante entre le gouvernement, les ONG, les communautés, peut affaiblir l'efficacité des initiatives intégrant le genre.

III.7. Conclusion

Les recommandations suivantes peuvent être formulées en vue de l'élaboration de la stratégie d'intégration du genre dans la biodiversité aquatique et la gestion environnementale :

- Formation et renforcer les capacités des femmes et jeunes. Il s'agira de les former pour améliorer leur compétences organisation, techniques, entrepreneuriales ;
- Apporter des appuis aux femmes par un financement adapté à leurs activités économiques en vue de les autonomiser ;
- Améliorer l'inclusion de la dimension genre dans les programmes et projets qui interviennent dans les domaines de la biodiversité aquatique et environnementale ;
- Sensibiliser les communautés et les décideurs à l'importance de l'égalité de genre et la nécessité de revoir les normes sociales qui limitent la participation des femmes ;
- Mobiliser des financements et des technologies adaptées en faveur des femmes ;
- Promouvoir une gouvernance inclusive et participative au niveau national et local dans les instances de gestion environnementale ;

- Mieux outiller les points focaux genre dans les administrations concernées par la biodiversité aquatique et la gestion environnementale.

IV. ATELIER CONSULTATIF NATIONAL

L'atelier consultatif national des parties prenantes en vue d'apporter un soutien à la République du Cameroun pour développer une stratégie globale et délibérée pour l'intégration du genre, comme point d'entrée pour renforcer l'inclusion des femmes et des jeunes dans la conservation de la biodiversité et la gestion de l'environnement s'est tenue du 25 au 27 février 2024 à l'Hôtel Djeuga Palace, Yaoundé, République du Cameroun.

Ledit atelier a réuni 34 participants dont des représentants du Gouvernement de la République du Cameroun ; Le Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales (MINEPIA), le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), le Ministère de l'Autonomisation de la Femme et de la Famille (MINPROFF), le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Energie (MINEE), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL), le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), Ministère des Transports (MINT). D'autres organisations étaient également représentées, notamment l'Organisation africaine pour la conservation des mammifères marins (AMMCO), le Réseau des femmes africaines transformatrices et commerçantes de poisson (AWFISHNET), l'Organisation interprofessionnelle pour le développement de l'aquaculture au Cameroun (OIDAC) et le Réseau marin et côtier du Cameroun (CAMNET). Un représentant des pêcheurs ainsi que de l'Institut des Arts Nautiques et de la Pêche de Limbe.

IV.1. Objectifs de l'atelier

L'objectif global de l'atelier était pour l'UA-BIRA d'apporter un soutien à la République du Cameroun pour développer une stratégie globale et délibérée pour l'intégration du genre, comme point d'entrée pour renforcer l'inclusion des femmes et des jeunes dans la conservation de la biodiversité et la gestion de l'environnement.

Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

a. Sensibiliser à la stratégie continentale de l'UA-BIRA sur l'intégration du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement ;
b. Identifier les questions et actions prioritaires nationales pour le développement d'une stratégie globale et délibérée d'intégration du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement ;
c. Discuter et développer des mécanismes pour l'intégration du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement ;
d. Développer une stratégie nationale sur l'intégration du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement pour le Cameroun.

IV.2. Ouverture de l'atelier

La session d'ouverture de l'atelier était modérée par Dr Kemgang Henry- Serges, Directeur des pêches, de l'aquaculture et des Industries Halieutiques. Cinq prises de parole ont meublé cette session.

Madame Stephanie Achieng, Expert Genre à l'UA-BIRA a présenté les objectifs et les résultats attendus de l'atelier.

Madame Beyene Ateba épse Baliaba, présidente des AWFISHNET dans son mot a remercié les l'UA BIRA pour cette opportunité donnée aux acteurs de présenter les réelles difficultés que rencontrent les femmes dans le secteur de la pêche. Elle a émis le vœu que l'atelier aboutisse à une véritable intégration du genre pour la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement. Elle a enfin sollicité que des clarifications soient donné sur le concept de conservation de la biodiversité et les enjeux de cette conservation sur le futur des activités des femmes.

Monsieur Philippe Ouédraogo, représentant la Directrice de l'UA-BIRA, Dr Huyam Salih, a dans son allocution souhaité la bienvenue aux participants à l›atelier consultatif organisé par le Bureau interafricain des ressources animales de l›Union africaine (UA-BIRA) en collaboration avec le gouvernement du Cameroun en tant qu›hôte, et avec le soutien de l›Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA). Il a par la suite présenté les excuses de la Directrice de UA-BIRA qui aurait bien voulu participer à l'atelier, n'eut été des imprévues indépendantes de sa volonté. Monsieur Ouédraogo a fait savoir que depuis octobre 2021, l'UA-BIRA met en œuvre un projet de 3 ans sur « la conservation de la biodiversité aquatique dans l'économie bleue africaine », avec pour vision de placer la conservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatique au cœur du programme de développement de l'économie bleue en Afrique, qui est un objectif clé de l'agenda 2063 de l'UA. Il a souligné que le projet vise à améliorer l'environnement politique, les cadres réglementaires et les capacités institutionnelles des États membres de l'UA et des communautés économiques régionales à utiliser et conserver durablement la biodiversité et les écosystèmes aquatiques ainsi que la gestion de l'environnement contribuant au développement socio-économique.

Il a souligné la nécessité de conserver la biodiversité aquatique pour la durabilité des économies bleues sur le continent africain et a souhaité que les femmes soient pleinement intégrées à tous les niveaux de l'utilisation et de la gestion de ces ressources, comme dans de nombreux contextes africains, les femmes sont souvent marginalisées et sous-représentées dans la prise de décision et la participation active à la gestion des ressources aquatiques.

M.Ouédraogo a remercié le Gouvernement du Cameroun d'avoir accepté d'abriter cet atelier et a précisé que le Cameroun est le 5ème pays africain qui bénéficie de ce support. Il a rappelé les actions déjà menées par l'UA BIRA en appui au Cameroun notamment l'atelier de domestication des instruments internationaux de conservation de la biodiversité et de gestion environnementale par la règlementation camerounaise et l'atelier d'élaboration de la stratégie de l'économie bleue du Cameroun. Pour clore son propos il a souhaité que cet atelier soit fructueux en résultats attendues et recommandations.

Dr TAÏGA, Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) a dans son allocution d'ouverture de l'atelier, tout d'abord souhaité une chaleureuse bienvenue et un bon séjour aux représentants de l'UA-BIRA au Cameroun. Il a remercié l'Union Africaine et UA-BIRA d'avoir choisi le Cameroun comme bénéficiaire de l'accompagnement pour le développement d'une stratégie globale et délibérée pour l'intégration de la dimension genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement. Il a précisé que ce présent atelier fait suite à celui sur l'élaboration de la Stratégie de l'économie bleue au Cameroun toujours organisé par l'UA BIRA en 2024.

Il a ensuite rappelé aux participants que l'écosystème aquatique joue un rôle crucial dans le maintien de la vie sur terre comme source de nourriture, de revenus et de moyens de subsistance pour des millions de personnes et soutient le développement de l'économie bleue. Cependant, l'augmentation de la dégradation de la biodiversité aquatique et la pollution de l'environnement ont eu des effets néfastes sur la vie des populations, en particulier les femmes, qui sont souvent les plus vulnérables et les plus marginalisées de la société.

Il a donc déclaré que l'atelier était important, car il visait à aborder les problèmes en proposant des interventions stratégiques en donnant aux femmes les moyens de jouer un rôle actif dans la conservation et la gestion de la biodiversité aquatique et de l'environnement.

Le Ministre a enfin fait savoir que l'atelier, est organisé peu avant la tenue de la journée nationale de la femme du 08 mars et devra permettre une meilleure inclusion du genre dans la conservation de la biodiversité et gestion environnementale au Cameroun. Il a clos son propos en souhaitant plein succès à l'atelier et a déclaré ouverts aux travaux l'atelier.

IV.3. Déroulement de l'atelier consultatif national

Les travaux de l'atelier ont respectivement été modérées par Mme Mawal Ambassa Estelle (MINEPDED), Mr Zealous Fantong (MINEPIA) et Mme Noelle Mbotji (AMMCO). L'atelier était interactif avec des présentations en plénière, suivie de discussions et les travaux en groupe pour définir les éléments de la stratégie.

Les exposés en plénière ont porté sur les thématiques suivantes (annexe 2) :

i. Un aperçu du projet de conservation de la biodiversité aquatique par Mme Stephanie Achieng (UA-BIRA).

ii. Présentation sur la « Stratégie pour l'économie bleue en Afrique – ABES » par Mme Hellen Guebama (UA-BIRA).

iii. Présentation de la « Stratégie continentale pour l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement » par Mme Stephanie Achieng (UA-BIRA).

iv. Présentation sur « l'amélioration de la ratification, de la domestication et de la mise en œuvre des instruments mondiaux, par l'alignement des politiques nationales et des cadres réglementaires sur les principaux cadres mondiaux identifiés » par M. Eric Nadiope (UA-BIRA).

v. Présentation de l'Initiative pour la Stratégie Nationale de l'Economie Bleue du Cameroun par Mme Omgba Marie Thérèse Viviane, MINEPIA, Gouvernement du Cameroun.

vi. Présentation sur la politique nationale du genre du Cameroun (2022 – 2030) par Mme Bekono Bernadette Françoise, MINPROFF, Gouvernement du Cameroun.

vii. Analyse de la situation sur l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnementale au Cameroun par Dr Mimbang Guy Iréné, Conseiller Technique N°1, MINEPIA, le Facilitateur Technique National de l'atelier.

Ces exposés étaient suivis par une session des questions réponses, ce qui a permis aux participants d'améliorer leur compréhension et de formuler des enrichissements sur certains documents.

Trois groupes de travail ont été formés afin d'accroître la participation active et de cibler les sujets de discussion et prioriser les questions clés afin d'élaborer la Stratégie. Les groupes étaient basés sur des domaines de compétence ou d'expérience. Les discussions ont porté sur des questions prioritaires, après quoi les domaines prioritaires ont été identifiés et des actions convenues ont été définies. Les restitutions des travaux de groupes étaient faites en séance plénière, suivies de discussions visant à obtenir des éclairages ou des contributions supplémentaires. La vision, les objectifs, les principes et les actions prioritaires de la stratégie ont également été définies en plénière animé par Dr MIMBANG Guy Iréné.

IV.4. Résultats de l'atelier

Les résultats suivants ont été atteints par l'atelier :

1. Les parties prenantes nationales sont sensibilisées à la stratégie continentale de l'UA-BIRA pour l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement ;
2. Les parties prenantes nationales sont sensibilisées à la Stratégie de l'économie bleue en Afrique (ABES) et au renforcement de la ratification, de la domestication et de la mise en œuvre des instruments mondiaux, grâce à l'alignement des politiques nationales et des cadres réglementaires sur les principaux cadres mondiaux identifiés
3. Les questions prioritaires nationales et des actions visant à intégrer la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement sont identifiés ;
4. Les mécanismes d'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement sont définis ;
5. Une stratégie nationale sur l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement pour le Cameroun a été élaborée.

IV.5. Questions clés émergentes

Les questions suivantes ont émergé des consultations :

a. Nature de libre accès de la gestion des ressources halieutiques - il est nécessaire de veiller à ce que les femmes aient un accès égal aux pêches et aux écosystèmes aquatiques.

b. Nécessité d'intégrer une analyse/perspective plus large qui ne se concentre pas uniquement sur l'aquaculture et les pêches, mais inclut également d'autres domaines de la biodiversité aquatique pour l'inclusion des sexes.

IV.6. Recommandations de l'atelier

L'atelier a permis de formuler les recommandations suivantes :

- Le consultant technique doit tenir compte de toutes les contributions apportées au cours de la séance de travail pour la finalisation du projet de stratégie ;
- Poursuivre la consultation avec l'ensemble des participants pour la consolidation du projet de document de stratégie ;
- L'UA-BIRA, devrait continuer à soutenir la République du Cameroun dans le développement de son économie bleue ;
- Appuyer le Gouvernement du Cameroun dans la mobilisation des fonds bleus pour soutenir l'entreprenariat féminin ;
- Le gouvernement du Cameroun devrait promouvoir le renforcement des capacités des femmes impliquées dans la gestion de la biodiversité aquatique ;
- Vulgariser le document de stratégie final pour une meilleure inclusion du genre dans la biodiversité aquatique et la gestion durable de l'environnement.

IV.7. Prochaines étapes

Il va s'agir de :

i. Partager le projet de communiqué avec les participants.
ii. Recevoir les commentaires des participants avant le vendredi 07 mars 2025.
iii. Le consultant doit regrouper toutes les contributions reçues au cours de la réunion et partager le projet de stratégie dans les 02 semaines à tous les participants à la réunion et à l'UA-BIRA dans les 4 semaines.

IV.8. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture était présidée par Son Excellence Dr TAIGA, Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales.

Une motion de remerciement a été exprimé par Mme Wadou Angèle, Directrice adjointe de la biodiversité (MINEPDED), au nom des participants à l'UA-BIRA, pour l'organisation de la réunion ainsi qu'au Gouvernement de la République du Cameroun pour avoir accueilli avec succès l'atelier et pour l'appui technique apporté.

Les mots de clôture ont été exprimés par M. Philippe Ouedraogo, Représentant du Directeur de l'UA-BIRA et de Son Excellence Dr Taiga, Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), Représentant du Gouvernement de la République du Cameroun. Le Ministre a félicité tous les participants pour la qualité des échanges et les résultats obtenus qui ressortent du communiqué final.

Il a également souhaité que les recommandations formulées soient mises en œuvre pour permettre aux femmes, jeunes et personnes vivant avec un handicap soient intégrés dans les politiques et programmes et dans l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.

Le Ministre a enfin réitéré les remerciements au nom du Gouvernement du Cameroun, au Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (AU-BIRA), pour l'accompagnement du Cameroun dans l'élaboration stratégie globale et délibérée pour l'intégration de la dimension genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement au Cameroun, organisée à la veille de la célébration de la Journée Internationale de la Femme et déclaré clos les travaux de l'atelier consultatif pour l'élaboration d'une stratégie globale et délibérée pour l'intégration de la dimension genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement organisée par l'UA BIRA.

V. STRATÉGIE NATIONALE ET DÉLIBÉRÉE POUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN (2025-2030)

V.1. VISION GLOBALE, FINALITÉ ET OBJECTIFS

V.1.1. Vision globale

« La conservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques intègre la dimension genre dans un contexte de promotion de l'économie bleue et de gestion durable de l'environnement au Cameroun ».

V.1.2. Finalité

La stratégie est élaborée pour guider une intégration effective du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement au Cameroun.

Elle vise à soutenir les transformations structurelles de genre à travers des interventions inclusives dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement au Cameroun.

V.1.3. Objectifs

La stratégie vise à :

1. Promouvoir l'utilisation d'approches fondées sur les droits pour renforcer la capacité du genre sensible à assumer leurs responsabilités et à revendiquer leurs droits sur les ressources aquatiques et environnementales.

2. Renforcer l'engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement par le biais d'une communication sensible au genre.

3. Vulgariser et renforcer la mise en œuvre des politiques et des programmes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes fondées sur des données probantes dans la conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.

4. Renforcer la participation active des femmes, des jeunes et le cas échéant des personnes vivant avec un handicap dans les systèmes de recherche et d'innovation en matière de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.

V.2 Lignes directrices pour l'intégration de la dimension genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion durable de l'environnement

Les lignes directrices ci-après ont été identifiées pour conduire l'intégration de la dimension genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.

i. Équité et inclusion

- Assurer que toutes les politiques et initiatives de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion durable de l'environnement intègrent une perspective de genre et favorisent l'égalité□ des chances.
- Éliminer les barrières socioculturelles et institutionnelles limitant l'accès des femmes et des jeunes aux opportunités économiques et professionnelles.
- Promouvoir la participation active des femmes et des jeunes aux discussions et prises de décisions stratégiques dans la gestion des ressources naturelles.

ii. Approche participative et communautaire

- Favoriser l'implication des communautés locales, en particulier des organisations féminines, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de conservation et de gestion des ressources aquatiques.
- Renforcer la collaboration entre les autorités locales, les ONG, les organisations communautaires et les partenaires internationaux pour soutenir les initiatives des femmes et des hommes.
- Organiser des forums et des dialogues communautaires pour sensibiliser à l'importance du genre dans la gestion durable de l'environnement.

iii. Autonomisation économique des femmes, des jeunes et des personnes à mobilité réduite.

- Mettre en place des programmes d'appui aux initiatives entrepreneuriales des femmes dans la pêche, l'aquaculture et la transformation des produits halieutiques.
- Développer des formations en gestion financière, en marketing pour permettre aux femmes de mieux valoriser leurs productions.
- Encourager la mise en réseau des femmes pour renforcer leur accès aux marchés locaux et internationaux.

iv. Transparence et suivi-évaluation sensible au genre

- Instaurer des mécanismes de suivi et d'évaluation qui prennent en compte les indicateurs de genre dans la mise en œuvre des politiques de conservation et de gestion des ressources naturelles.

- Mettre en place des bases de données ventilées par sexe pour mesurer l'impact des actions en faveur de l'égalité□ des genres dans le secteur halieutique et environnemental.
- Assurer une reddition de comptes inclusive, garantissant que les femmes bénéficient équitablement des ressources et des investissements.

v. Reconnaissance et valorisation des savoirs locaux

- Encourager la transmission intergénérationnelle des savoirs liés aux pratiques de pêche durable et à la préservation de l'environnement.
- Intégrer les connaissances traditionnelles des femmes dans les plans de gestion des ressources naturelles et les stratégies de conservation.
- Sensibiliser les jeunes générations à l'importance de la biodiversité□ aquatique et à la gestion durable des écosystèmes.

vi. Adaptation aux changements climatiques et résilience des communautés

- Développer des stratégies de gestion des risques climatiques adaptées aux réalités des femmes et des jeunes dans les communautés côtières
- Promouvoir l'adoption de technologies et d'équipements respectueux de l'environnement pour réduire l'empreinte écologique des activités halieutiques et aquacoles.
- Renforcer les capacités des femmes à innover dans la gestion des ressources naturelles face aux défis environnementaux.

V.3. Domaines prioritaires et actions stratégiques pour l'inclusion des femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement

Quatre domaines prioritaires ont été identifiés pour assurer l'inclusion des femmes et des jeunes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.

i. Développement des capacités et autonomisation ;
ii. Communication et engagement des parties prenantes ;
iii. Réforme politique ;
iv. Recherche et innovation.

V.3.1. Développement des capacités et autonomisation

V.3.1.1. Objectif stratégique

Promouvoir l'utilisation d'approches fondées sur les droits pour renforcer la capacité du genre sensible à assumer leurs responsabilités et à revendiquer leurs droits sur les ressources aquatiques et environnementales.

V.3.1.2. Résultat attendu

Les femmes et les jeunes sont outillées et impliquées de manière active et équitable dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion durable de l'environnement, grâce à un accès renforcé aux connaissances, aux compétences, aux ressources, aux droits et au leadership.

V.3.1.3. Actions stratégiques

V.3.1.3.1. Mettre en place des formations techniques et pratiques à l'exploitation et la gestion durable des ressources et des écosystèmes aquatiques.

V.3.1.3.2. Promouvoir l'égalité d'accès des femmes aux ressources pour les communautés locales identifiées afin de remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux ressources et aux bénéfices dans les chaînes de valeur aquatiques.

V3.1.3.3. Soutenir le renforcement des capacités des institutions en matière d'intégration de la dimension genre afin de mettre en œuvre les stratégies visant à accroître l'intégration des femmes et des jeunes dans les programmes et les interventions.

V.3.1.3.4. Promouvoir le leadership féminin et la gouvernance inclusive afin d'accroitre la visibilité des femmes dans les institutions et programmes/projets de conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale.

V.3.2. Communication et engagement des parties prenantes

V.3.2.1. Objectif stratégique

Renforcer l'engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement par le biais d'une communication sensible au genre.

V.3.2.2. Résultat escompté

Une sensibilisation accrue des parties prenantes grâce à une communication sensible au genre, qui mène à une meilleure reconnaissance et valorisation des contributions des femmes à la conservation de la biodiversité aquatique, tout en promouvant des approches inclusives et fondées sur les droits dans la gestion environnementale.

V.3.2.3. Actions stratégiques

V.3.2.3.1. Promouvoir des stratégies de communication tenant compte de la dimension de genre afin de faciliter l'engagement de la communauté en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.

V.3.2.3.2. Mettre en place un groupe de travail genre sur la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.

V.3.2.3.3. Vulgariser les instruments de promotion du genre existants permettant d'impliquer le secteur privé dans le soutien à l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.

V.3.2.3.4. Mettre en place des mécanismes d'engagement des parties prenantes et de consultation afin d'améliorer la mise en œuvre et l'appropriation des mesures politiques (comme le partage des connaissances /expériences)

V.3.3. Réforme politique

V.3.3.1. Objectif stratégique

Vulgariser et renforcer la mise en œuvre des politiques et des programmes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes fondées sur des données probantes dans la conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.

V.3.3.2. Résultat escompté

L'utilisation d'approches fondées sur les droits pour renforcer la capacité des femmes à assumer leurs responsabilités dans la conservation de la biodiversité et la gestion environnementale est promue.

V.3.3.3. Actions stratégiques

V.3.3.3.1. Soutenir sur les plans institutionnel et financier la mise en œuvre des politiques et de programmes tenant compte de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.

V.3.3.3.2. Aligner la législation, les politiques et programmes nationales aux protocoles/politiques internationaux sensibles au genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.

V.3.3.3.3. Soutenir le renforcement des institutions et l'allocation de ressources pour l'adaptation et la mise en œuvre des politiques.

V.3.4. Recherche et innovation

V.3.4.1. Objectif stratégique

Renforcer la participation active des femmes, des jeunes et le cas échéant des personnes vivant avec un handicap dans les systèmes de recherche et d'innovation en matière de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.

V.3.4.2. Résultat escompté

La participation du nombre de femme, des jeunes et de personnes vivant avec un handicap dans les équipes de recherche et d'innovation en matière de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement a augmenté.

V.3.4.3. Actions stratégiques

V.3.4.3.1. Soutenir les approches de recherche et d'innovation tenant compte de la dimension de genre afin de réaliser l'engagement actif des femmes dans les efforts de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.

V.3.4.3.2. Soutenir les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap dans leur engagement à intégrer une approche holistique visant à intégrer les connaissances sexospécifiques des femmes dans le processus de recherche et d'innovation en matière de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.

V.3.4.3.3. Renforcer la valeur ajoutée et la compétitivité des femmes, jeunes et personnes vivant avec un handicap et offrir des possibilités de les impliquer dans des activités socio-économiques durables et respectueuses de l'environnement.

V.3.4.3.4. Promouvoir la création des emplois décents pour les femmes, jeunes et personnes vivant avec un handicap dans le domaine de la conservation de la biodiversité aquatique et de la gestion de l'environnement.

Tableau 1 : Domaines prioritaires, objectifs stratégiques, actions stratégiques et activités

Domaine prioritaire 1 : Développement des capacités et autonomisation	
Objectif stratégique 1 : Promouvoir l'utilisation d'approches fondées sur les droits pour renforcer la capacité du genre sensible à assumer leurs responsabilités et à revendiquer leurs droits sur les ressources aquatiques et environnementales.	
Résultat attendu : Les femmes sont outillées et impliquées de manière active et équitable dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion durable de l'environnement, grâce à un accès renforcé aux connaissances, aux compétences, aux ressources, aux droits et au leadership.	
Actions stratégiques	**Activités**
Action stratégique 1.1. Mettre en place des formations techniques et pratiques à l'exploitation et la gestion durable des ressources et des écosystèmes aquatiques.	Activité 1.1. Développement des modules d'éducation environnementale adaptés aux communautés locales et intégrant les savoirs traditionnels
	Activité 1.2. Formation au leadership, à la gestion et à la résolution des conflits, à la planification stratégique, à l'innovation et à la technologie, aux outils numériques, à l'alphabétisation numérique et à l'alphabétisation financière.
	Activité 1.3. La sensibilisation des femmes aux lois et réglementations environnementales, ainsi qu'à leurs droits en matière de gestion des ressources naturelles.
Action stratégique 1.2. Promouvoir l'égalité d'accès des femmes aux ressources pour les communautés locales identifiées afin de remédier aux inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux ressources et aux bénéfices dans les chaînes de valeur aquatiques.	Activité 2.1. L'accès au financement pour développer des initiatives écologiques (écotourisme, aquaculture durable, transformation des produits halieutiques) et l'accès aux intrants au profit des femmes.
	Activité 2.2. La structuration des femmes et des jeunes par chaines de valeurs.
	Activité 2.3. La modification des normes sexistes contraignantes, l'action collective, la mise en place des infrastructures et équipements adaptés pour améliorer les conditions de travail.
Action stratégique 1.3. Soutenir le renforcement des capacités des institutions en matière d'intégration de la dimension genre afin de mettre en œuvre les stratégies visant à accroître l'intégration des femmes et des jeunes dans les programmes et les interventions.	Activité 3.1. Organisation des sessions de renforcement des capacités des institutions et des experts domaine de la conservation de la biodiversité aquatique et de la gestion de l'environnement sur les stratégies d'intégration de la dimension genre
Action stratégique 1.4. Promouvoir le leadership féminin et la gouvernance inclusive afin d'accroitre la visibilité des femmes dans les institutions et programmes/projets de conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale.	Activité 4.1. La participation active des femmes dans les instances de décision locales et nationales liées à la biodiversité et l'environnement aquatique.
	Activité 4.2. La création des réseaux et plateformes d'échange entre les femmes engagées dans la conservation et la gestion des ressources naturelles.
	Activité 4.3. La valorisation les modèles de réussite féminins et la promotion des rôles de leadership au sein des communautés

Domaine prioritaire 2 : Communication et engagement des parties prenantes	
Objectif stratégique 2 : Renforcer l'engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement par le biais d'une communication sensible au genre.	
Résultat attendu : Une sensibilisation accrue des parties prenantes grâce à une communication sensible au genre, qui mène à une meilleure reconnaissance et valorisation des contributions des femmes à la conservation de la biodiversité aquatique, tout en promouvant des approches inclusives et fondées sur les droits dans la gestion environnementale.	
Actions stratégiques	**Activités**
Action stratégique 2.1. Promouvoir des stratégies de communication tenant compte de la dimension de genre afin de faciliter l'engagement de la communauté en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.	Activité 2.1.1. Organisation des campagnes de communication pour changer les perceptions et renforcer l'acceptation du rôle des femmes dans conservation de la biodiversité et la gestion environnementale.
	Activité 2.1.2. Création de supports de sensibilisation adaptés : documents, vidéos, et autres outils multimédia qui intègrent des messages sur la biodiversité et l'environnement, adaptés aux réalités de chaque sexe et groupe culturel.
	Activité 2.1.3. Organisation des ateliers de formation pour les agents de communication, les journalistes, et les responsables de projets afin de leur apprendre à élaborer des messages qui prennent en compte les inégalités de genre et promeuvent une gestion durable.
	Activité 2.1.4. Organisation des Campagnes de communication inclusives : Lancer des campagnes locales utilisant des supports visuels, des histoires de femmes actives dans la conservation, et des témoignages pour illustrer l'importance de leur rôle.
	Activité 2.1.5. Organisation des événements communautaires et culturels mettant en avant l'importance du rôle des femmes dans la conservation de la biodiversité ;
	Activité 2.1.6. Production de la documentation des savoirs traditionnels : Recueillir et diffuser les savoirs traditionnels des femmes en matière de gestion de la biodiversité aquatique et des écosystèmes locaux.
	Activité 2.1.7. Mise en place de programmes de mentorat où des femmes expérimentées (Champions) dans la gestion des ressources naturelles peuvent guider et soutenir les jeunes femmes dans leurs initiatives de conservation.
Action stratégique 2.2. Mettre en place un groupe de travail genre sur la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.	Activité 2.2.1. Création des bases de données et des réseaux d'échanges notamment des plateformes pour le partage des données et des idées de bonnes pratiques en matière de la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.
	Activité 2.2.2 Suivi et l'évaluation de l'intégration de la dimension de genre pour informer les politiques à différents niveaux.
	Activité 2.2.3. Organisation des consultations participatives communautaires qui incluent spécifiquement les femmes pour qu'elles puissent exprimer leurs points de vue et leurs idées dans les décisions concernant la gestion de la biodiversité.

Action stratégique 2.3. Vulgarisation des instruments de promotion du genre existants permettant d'impliquer le secteur privé dans le soutien à l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.	Activité 2.3.1. Organisation des ateliers de sensibilisation et de vulgarisation de la Politique Nationale Genre, du guide d'intégration du genre, des résolutions relatives à l'intégration de la femme au cours des différentes conférences internationales et régionales, orientés vers le secteur privé.
	Activité 2.3.2 Plaidoyer auprès des autorités et du secteur privé pour l'adoption et l'application de politiques inclusives intégrant pleinement les femmes (respect des quotas de 30% de Beijing et 50% de l'UA).
Action stratégique 2.4. Mettre en place des mécanismes d'engagement des parties prenantes et de consultation afin d'améliorer la mise en œuvre et l'appropriation des mesures politiques (comme le partage des connaissances / expériences)	Activité 2.4.1. Renforcement du dialogue intersectoriel pour encourager la collaboration entre les secteurs gouvernementaux, les ONG, les communautés locales et les femmes leaders dans le domaine de la conservation afin d'élaborer des stratégies communes.
	Activité 2.4.2 Suivi et évaluation participative afin de mesurer l'impact des actions entreprises pour sensibiliser les parties prenantes et valoriser les contributions des femmes. Activité 2.4.3. Renforcement de l'accès équitable à l'information et à la formation pour les femmes, afin qu'elles puissent participer pleinement aux décisions sur la gestion des ressources aquatiques.
Domaine prioritaire 3 : Réforme politique	
Objectif stratégique 3 : Vulgariser et renforcer la mise en œuvre des politiques et des programmes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes fondées sur des données probantes dans la conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.	
Résultat escompté 3 : L'utilisation d'approches fondées sur les droits pour renforcer la capacité des femmes à assumer leurs responsabilités dans la conservation de la biodiversité et la gestion environnementale est promue	
Action stratégique	**Activités**
Action stratégique 3.1. Soutien institutionnel et financier de la mise en œuvre des politiques et de programmes tenant compte de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.	Activité 3.1.1. Plaidoyer pour l'inclusion de droits spécifiques des femmes dans les politiques publiques liées à la biodiversité et l'environnement aquatique, en veillant à ce qu'elles favorisent l'égalité des genres.
Action stratégique 3.2. Alignement de la législation, les politiques et les programmes nationaux aux protocoles/ politiques internationaux sensibles au genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.	
Action stratégique 3.3. Soutien au renforcement des institutions et l'allocation de ressources pour l'adaptation et la mise en œuvre des politiques.	

Domaine prioritaire 4 : Recherche et innovation	
Objectif stratégique 4 : Renforcer la participation active des femmes, des jeunes et le cas échéant des personnes vivant avec un handicap dans les systèmes de recherche et d'innovation en matière de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.	
Résultat escompté 4 : La participation du nombre de femme, des jeunes et de personnes vivant avec un handicap dans les équipes de recherche et d'innovation en matière de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement a augmenté.	
Actions stratégiques	**Activités**
Action stratégique 4.1. Soutenir les approches de recherche et d'innovation tenant compte de la dimension de genre afin de réaliser l'engagement actif des femmes dans les efforts de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.	Activité 4.1.1. Collecte de données ventilées par sexe afin d'accroître la visibilité et la valeur des contributions des femmes et des jeunes.
	Activité 4.1.2. Identification des contraintes spécifiques et des innovations, technologies favorables aux femmes.
Action stratégique 4.2. Soutenir les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap dans leur engagement à intégrer une approche holistique visant à intégrer les connaissances sexospécifiques des femmes dans le processus de recherche et d'innovation en matière de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion de l'environnement.	Activité 1. Mise en place d'un système qui encourage les activités des femmes, telles que l'attribution d'opportunités de financement spécialisées dans la recherche sur le genre et des opportunités de création d'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

- BUCREP, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2005
- BUCREP, Rapport national sur l'état de la population, 2014.
- BUCREP, Evaluation rapide de l'impact genre de la Covid-19 sur les conditions de vie des hommes et des femmes au Cameroun, 2020 et statistiques MINSANTE, Avril 2020
- FAO. (2022). La Situation Mondiale des Pêches et de l'Aquaculture : Vers une Transformation Bleue.
- FAO (2024). Enquête cadre et étude socioéconomique de la pêcherie crevettière au Cameroun.
- INS, Enquête Complémentaire- Enquête Camerounaise auprès des Ménages IV, 2016, Edition 2018
- INS, Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM) IV, 2014.
- Lynn et al., & Harpera et al. (2013). Intégration du Genre dans la Gestion de L'eau.
- Lyn,J. et al. (2017). Etat des stocks de poissons dans les eaux d'Afrique de l'ouest. Revue des sciences de la mer, 20(1) 1-15
- Mbock,C., et al. (2020) Etat des ressources halieutiques en Afrique centrale : cas du Cameroun, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Congo. Revue des Sciences de la mer, 23(1), 1-15.
- MINPROFF, Rapport analyse situationnelle, Processus de révision de la PNG, 2020
- MINEPDED, Etat de l'environnement côtier au Cameroun, 2018
- MINEPDED et RCM. (2018), Rapport sur l'état des mangroves au Cameroun
- MINPROFF, Palmarès genre des administrations publiques, élargi aux organismes publics et parapublics 2019
- PNUD, Rapport sur le Développement Humain 2019
- PNUD. (2021). Plan Stratégique pour 2021-2025.
- République du Cameroun, Enquête Démographique et de Santé (EDSC) V, 2018
- Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Cameroun,2015
- Politique Nationale Genre (2014-2020)
- Profil national genre du Cameroun
- République du Cameroun, Multiple Indicators Cluster Sample (MICS) V, 2014
- République du Cameroun, Rapport de l'Etat du Cameroun au titre du 25e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing (2014-2019)
- République du Cameroun, 6eme rapport périodique du Cameroun au titre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (2014-2019).
- Sidibe (2010) liste rouge et gestion écosystémique des pêches en Afrique de l'ouest : utilisation de la liste rouge de l'UICN pour le suivi des risques de perte de biodiversité :application aux poissons démersaux exploités d'Afrique du nord-ouest.
- Schmidt., et al. (2017). Impacts de la pêche sur les écosystèmes marins en Afrique de l'Ouest. Revue des sciences de l'Environnement, 25(1), 1-15
- UNDP. (2022). Gender Inequality index
- UNEP. (2007). Les mangroves dans le monde : état des lieux, tendances et perspectives.
- WEF.(2016). The new plastic economy: Rethinking the future of plastics

VI. ANNEXES

ANNEXE I : AGENDA DE L'ATELIER CONSULTATIF NATIONAL

Ordre du jour

Atelier consultatif national pour aider la République du Cameroun à élaborer une stratégie globale et délibérée de la biodiversité pour l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale. Yaoundé, Cameroun.

25-27 février 2025

JOUR 1 MARDI 25 FÉVRIER 2025		
SÉANCE D'OUVERTURE Animation : Dr. Kemgang Henry-Serge, Directeur (MINEPIA)		
Heure	**Activité**	**Responsabilité**
8H30 - 9H	Inscription des participants	UA-BIRA
9H00 – 9H10	Allocution de bienvenue	M. Philippe Ouedraogo, Représentant de la Directrice, UA-BIRA
9H10 - 9H20	Déclaration d'AWFISHNET	Mme Beyene Beyene, présidente, AWFISHNET
9H20 – 9H25	Objectifs de l'atelier	Mme Stephanie Achieng, Experte en matière de genre, UA-BIRA
9H25 – 9H40	Déclaration d'ouverture officielle	Son Excellence, Dr. Taiga Ministre de l'élevage, des pêches et des industries animales, MINEPIA
9H40 – 9H50	Présentation des participants	Tous les participants
Thé / Pause Santé et photo de groupe (09H50 – 10H00)		
SESSION TECHNIQUE 1 : Session Animation : Mme Mawala A Mbass Estelle (MINEPDED)		
10H – 10H20	Aperçu du projet	Mme Stephanie Achieng, Experte en matière de genre, UA-BIRA
10H20 - 10H40	Aperçu de la Stratégie de l'économie bleue africaine (ABES)	Mme Hellen Guebama, Fonctionnaire chargé des pêches, UA-BIRA
10H40 - 11H05	Stratégie continentale sur l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale	Mme Stephanie Achieng, Experte en matière de genre, UA-BIRA
11H05 – 11H25	Renforcement de la ratification, de l'intégration dans le droit interne et de la mise en œuvre des instruments mondiaux, grâce à l'alignement des politiques nationales et des référentiels réglementaires sur les principaux référentiels mondiaux recensés	M. Eric Nadiope, Conseiller juridique, politique et institutionnel, UA-BIRA
11H25 – 11H40	Stratégie nationale de l'économie bleue (ou Initiative) du Cameroun	Un représentant de l'Agence de l'économie bleue du Cameroun (MINEPIA)
11H40 – 12H00	Stratégie nationale du Cameroun pour l'égalité des sexes	Un représentant du Département de l'égalité des genres, Cameroun (MINPROFF)
12H00 - 12H20	Analyse situationnelle sur l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale au Cameroun	Consultant national

12H20 - 13H00	Discussion	Participants
Pause Déjeuner (13H00 – 14H00)		
SESSION TECHNIQUE 2 : Sessions des Groupes de travail Animateur : M. Zealous Fantong (MINEPIA)		
14H - 14H15	Mandats des groupes de travail, dispositions et répartition des participants	Consultant national
14H15 – 15H15	Évaluation de groupe et discussion avec l'équipe de travail	Tous les participants
Pause thé / santé (15H15 - 15H30)		
15H30 - 17H	Évaluation de groupe et discussion	Tous les participants
17H00 – 17H15	Clôture pour la journée	
Atelier de fin de journée 1		

JOUR 2 MERCREDI 26 FÉVRIER 2025		
SESSION TECHNIQUE 1 : Sessions des Groupes de travail Animation : Mme Mawala A Mbass Estelle (MINEPDED)		
Heure	**Activité**	**Responsable**
8H - 8H15	RÉCAPITULATIF	Consultant national
8H15 - 10H15	Sessions des groupes de travail (suite)	Tous les participants
Pause thé / santé (10H15 – 10H30)		
10H30 - 13H00	Session des groupes de travail (suite)	Tous les participants
Pause Déjeuner (13H00 - 14H00)		
SESSION TECHNIQUE 2 : Sessions des Groupes de travail Animateur : M. Zealous Fantong (MINEPIA)		
14H00 - 15H30	Plénière pour les présentations de groupe/commentaires et discussions	Tous les participants
Pause thé / santé (15H30 – 15H45)		
15H45 – 17H45	Plénière (suite)	Tous les participants
17H45 – 18H	Clôture	
Atelier de fin de journée 2		

JOUR 3 JEUDI 27 FÉVRIER 2025		
SESSION TECHNIQUE 1 : Sessions des Groupes de travail Animation : Mbotiji Noella N. (AMMCO)		
8H - 9H15	RÉCAPITULATIF	Consultant national
9H15 - 9H30	Formation de groupes et mandat pour la session des groupes de travail sur l'élaboration des principes directeurs de la stratégie nationale	Consultant national
9H30 - 10H30	Séance des groupes de travail sur : i. Objectifs généraux et finalité de la stratégie ii. Principes directeurs de la stratégie	Tous les participants
Pause thé / santé (10H30 – 10H45)		
10H45 - 13H00	La séance des groupes de travail se poursuit sur les sujets suivants : i. Objectifs généraux et finalité de la stratégie ii. Principes directeurs de la stratégie	Tous les participants
Pause Déjeuner (13H00 – 14H30)		
SESSION DE CLÔTURE Animation : Dr. Kemgang Henry-Serge, Directeur (MINEPIA)		
14H30 – 15H00	Présentation et adoption du communiqué	Tous les participants
15H00 – 16H00	Clôture	Mme Wadou Angele, Directrice adjointe de la biodiversité, MINEPDED M. Philippe Ouedraogo, Représentant de la Directrice, UA-BIRA Son Excellence, Dr. Taiga Ministre de l'élevage, des pêches et des industries animales, MINEPIA
Fin de l'atelier		

ANNEXE II : LISTE DES PARTICIPANTS

Dr. Nono Yves Léopold
Chef de Cellule de l, Expertise, des Procédures d'Innovation et de la Réglementation
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Cameroun
Tél: +237 670549664
Email: nono_yves@yahoo.fr

Mrs. Nhiomog Liliane Léonie Nadia
Chef Service des Parcs Nationaux
Ministère des Forêts et de la Faune
Yaoundé - Cameroun
Tél: + 237 699 107 032
Email: nhiomoglina@yahoo.fr

Mme. Louanga Jeanne Suzelle épouse Bamba
Assistant Research Officer
Ministry of Scientific Research and Innovation
MINRESI
Cameroon
Tél: +237 699913585
Email: suzellouanga@yahoo.fr

Mrs. Mbong Mbella Yollande Julienne
Cadre
Ministère du Commerce
B.P: 27 Yaoundé, Immeuble Rose
Yaoundé- Cameroun
Tél: +237 697 00 36 12
Email: mbellayollande@gmail.com

Mrs. Ndah née Nji Nkemboh Mirabel
Director of Internal Trade
Ministry of Trade
B.P: 27 Yaoundé, Immeuble Rose
Yaoundé- Cameroun
Tél: +237 677107842
Email: mnjikembohnda@yahoo.fr

Mr. Missambi Mbou Martial
CSRI / Direction Sites Touristiques
Ministère du Tourisme et des Loisirs
BP 266
Yaoundé / Cameroun
Tél: +237 674253252 / +237 699962695
Email: martiem2002@yahoo.fr

Mr. Fantong Zealous Gietbong
Sub-Director of Fisheries Technology and Fisheries Industries
MINEPIA
P.O. BOX MINEPIA YAOUNDÉ
Yaoundé-Cameroon
Tél: +237 650132610 /+237 695271050
Email: f_giet@yahoo.com

Dr. Kemgang Henry-Serge
Director of Fisheries, Aquaculture and Fisheries Industries
MINEPIA
P.O. BOX MINEPIA YAOUNDÉ
YAOUNDÉ, CAMEROON
Tél: +237 694172386/ +237 697161398
Email: henryserge_kemgang@yahoo.fr

Mr. Zama Aguiy Micheal
Head of Maritime Regulation
Ministry of Transport
Yaoundé, Ministry of Transport
Yaoundé, Cameroun
Tél: +237 650870266
Email: aguiy1987@gmail.com

Mrs. Hadidjatou Amadou épse Alioum
Coordinateur of MINEPIA Gender Committee
Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries
SDDA/ Secretariat General/MINEPIA-
Yaoundé/ Cameroun
Tél: +237 699580254 /+237 670760970
Email: ahadidjatou@yahoo.fr

Mr. Evele Abraham
President
Bamusso Fisherman Association
Idenau
Limbe, Cameroon
Tél: +237 679247506
Email: abrahamevele94@gmail.com

Mrs. Tinak Satok gaëlle Nathalie
Chief of cell of unit of éducation zootechnical, veterinary and halieutic training
MINEPIA
Yaoundé, Cameroon
Tél: +237 697 177 103
Email: gaellenathe@yahoo.fr

Mrs. Adoume Pascaline
Ingénieur d'Etudes
MINEE
PO BOX 70 MINEE YAOUNDE
YAOUNDE-CAMEROON
Tél: +237 696447726 / +237 676289103
Email: adoumep@gmail.com

Ms. Mbotiji Noella Njeuyap
Deputy project coordinator
African Marine Mammal Conservation Organization
Mbankolo
Yaoundé, Cameroon
Tél: +237 652 838 808
Email: nmbotiji@ammco.org

Mrs. Djoumessi Ngouadjio Marlène
Outreach and community manager
CAMNET
Ebodjé, campo/ kribi Cameroon
Tél: +237 694 027 854
Email: djoumessi.n.m@gmail.com

Ms. Mawal A. Mbassa Estelle
Head of the litigation unit / Department of Legal Affairs
Ministry of Environment, protection of Nature and Sustainable Development
Yaoundé, Cameroon
Tél: + 237 677 489 634
Email: estelle.mawal@gmail.com

Dr. Etah Collins Ayuk
Director, Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute (LINAFI)
Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries
PO BOX 85, LIMBE
Limbe, Cameroun
Tél: +237 678676723
Email: etahayuk@yahoo.com

Mrs. Omgba Marie Therese Viviane
Deputy Director of Industrial and artisanal fishing
Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries
MINEPIA MVOG-BETSI
Yaoundé, Cameroon
Tél: +237 687 02 14 25
Email: omgbamarie@outlook.com

Mrs. Menkoung-me-Nyakouas Irène Nadège
Ingénieur d'Etude
MINEE
PO BOX 70 MINEE YAOUNDE
YAOUNDE-CAMEROON
Tél: +237 694453201 / +237 653228996
Email: menkoungirenenadege@gmail.com

Mrs. Wadou née Ziekine Angèle
Sous-Directeur de la Biodiversité et de la Biosécurité
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
BP. 320 Yaoundé
Yaoundé-Cameroun
Tél: +237 677346024 / +237 697586235
Email: aziekine@yahoo.fr

Ms. Beyene Ateba Epse Baliaba
Presidente
AWFISHNET
BP: 8590, Cameroun
Yaounde, Cameroun
Tél: +237 694336824
Email: beyene.beyene@yahoo.fr

Dr. Mimbang Guy Irène
Technical Consultant
Yaoundé, Cameroon
Tél: +237 694 220 054
Email: mimbang@gmail.com

Edima Natanaël
Chargé des questions de structuration
Organisation Interprofessionnelle pour la Développement de l'Aquaculture au Cameroun (OIDAC)
Ebolowa/ République du Cameroun
Tél: +237 677 51 01 85 / +237 695 76 04 60
Email: oidac24@gmail.com /edimson57@gmail.com

Miss Mpomezok Chilly Vanessa Gaby
Staff
Department of Fisheries, Aquaculture and Fisheries Industries at MINEPIA
Street 7.656
Yaoundé, Cameroun
Tél: +237 679938591
Email: chillygaby209@gmail.com

AU-IBAR

Mrs. Hellen Guebama Affaga
Fisheries & Aquaculture Officer
African Union- Inter African Bureau for Animal Resources
Kenindia Business Park, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100
Nairobi, Kenya
Email : hellen.guebama@au-ibar.org

Ms. Stephanie Achieng
Gender Policy & Strategy Expert
African Union- Inter African Bureau for Animal Resources
Kenindia Business Park, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100
Nairobi, Kenya
Email : stephanie.achieng@au-ibar.org

Mr. Nadiope Eric
Legal and Policy Institutional Officer- Natural Resources
African Union- Inter African Bureau for Animal Resources
Kenindia Business Park, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100
Nairobi, Kenya
Email : nadiope.eric@au-ibar.org

Mr. Philippe Ouedraogo
Webmaster
African Union- Inter African Bureau for Animal Resources
Kenindia Business Park, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100
Nairobi, Kenya
Email: philippe.ouedraogo@au-ibar.org

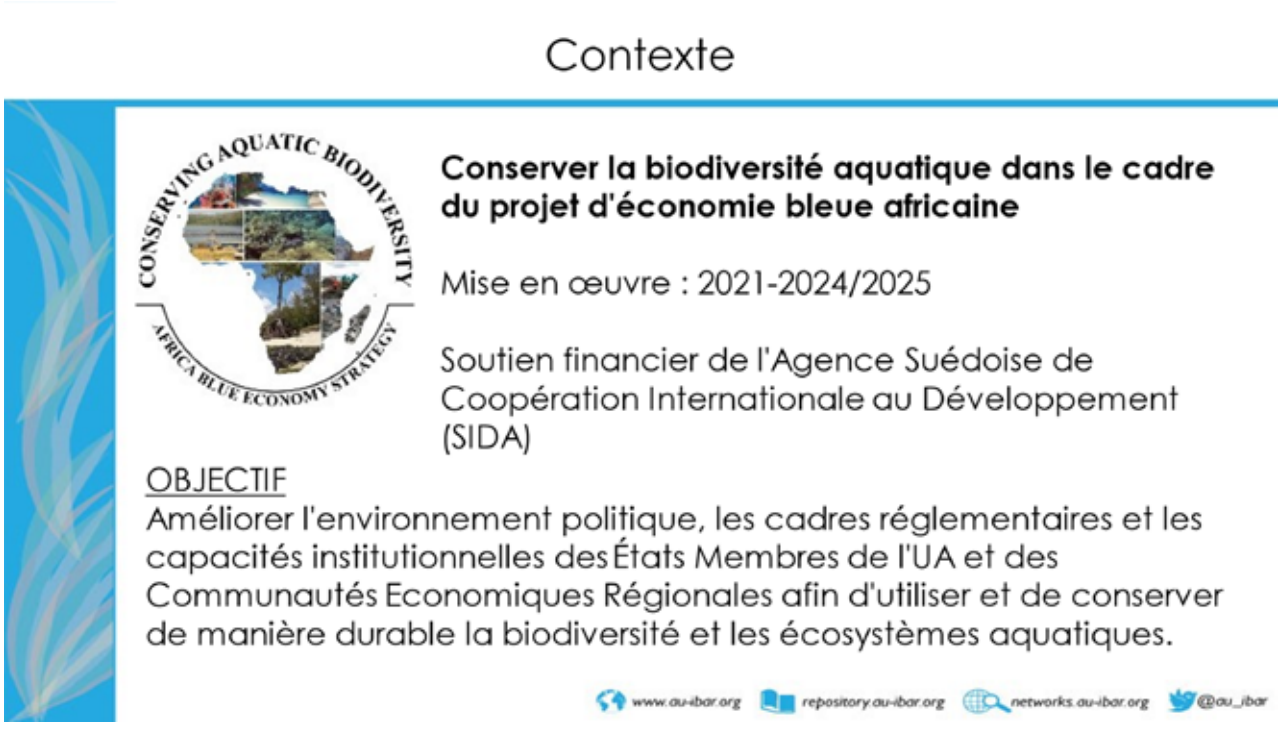
Mr. Sikana Sumbwa
Senior Certifying Officer
African Union- Inter African Bureau for Animal Resources
Kenindia Business Park, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100
Nairobi, Kenya
Email : sikana.sumbwa@au-ibar.org

Mrs. Tonia Kimani-Browndy
Administrative Assistant
African Union- Inter African Bureau for Animal Resources
Kenindia Business Park, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100
Nairobi, Kenya
Email : tonia.kimani@au-ibar.org

ANNEXE III : PRÉSENTATIONS

1. Aperçu du Projet

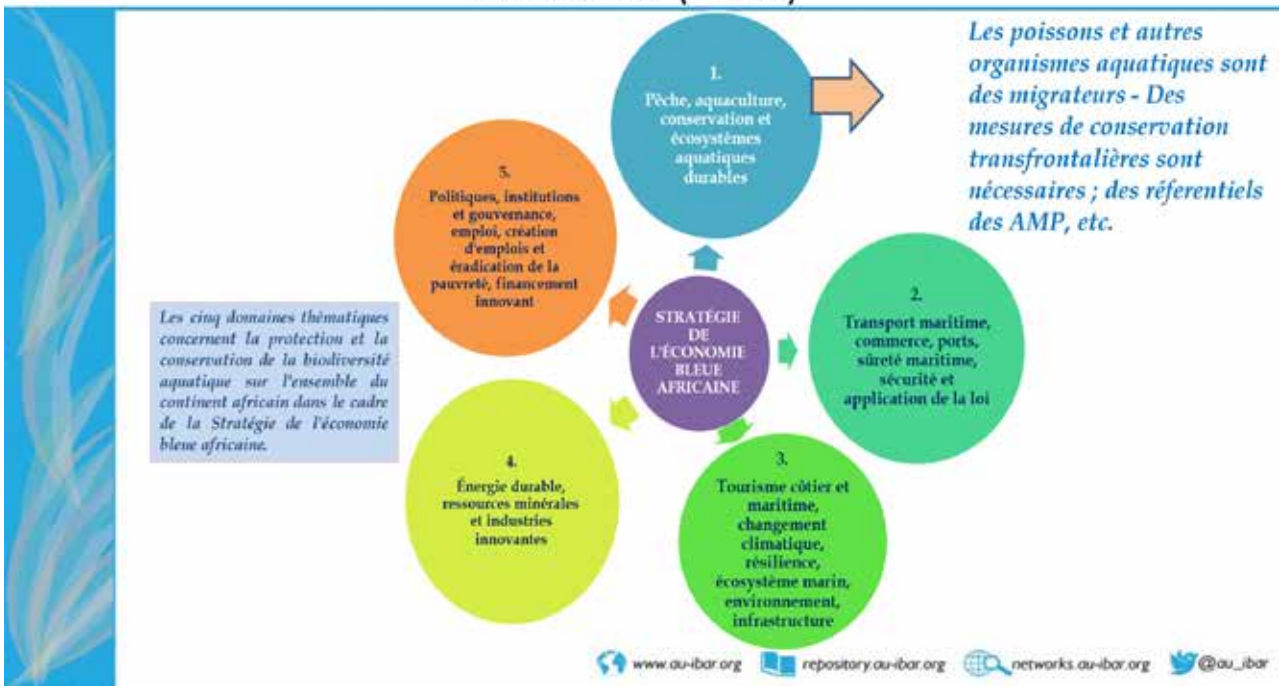




Contexte



Liens entre le projet et la Stratégie de l'Economie Bleue Africaine (ABES)



Objectifs Stratégiques (OS) du projet de conservation de la biodiversité aquatique et de gestion environnementale







SO1
Aider les États Membres de l'UA à ratifier et/ou à aligner les instruments internationaux/régionaux pertinents liés aux thèmes de l'économie bleue (avec une référence spécifique à la protection et à la conservation de la biodiversité);

SO2
Optimiser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité tout en réduisant au minimum les conflits entre les utilisateurs des ressources de l'économie bleue **(avec une référence spécifique à la protection et à la conservation de la biodiversité);**

SO3
Renforcer les mesures visant à atténuer les effets négatifs du tourisme côtier et marin, du pétrole, du gaz, de l'exploitation minière en haute mer et du changement climatique sur la biodiversité aquatique et l'environnement ;

SO4
Renforcer l'inclusion des femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale.

www.au-ibar.org repository.au-ibar.org networks.au-ibar.org @au_ibar

Adoption d'une stratégie continentale pour l'intégration de la dimension hommes -femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale

- En **Novembre 2023**, Les ministres de la 5ème session du Comité Technique Spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (STC-ARDWE) ont officiellement approuvé la stratégie continentale pour l'intégration de la dimension genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.

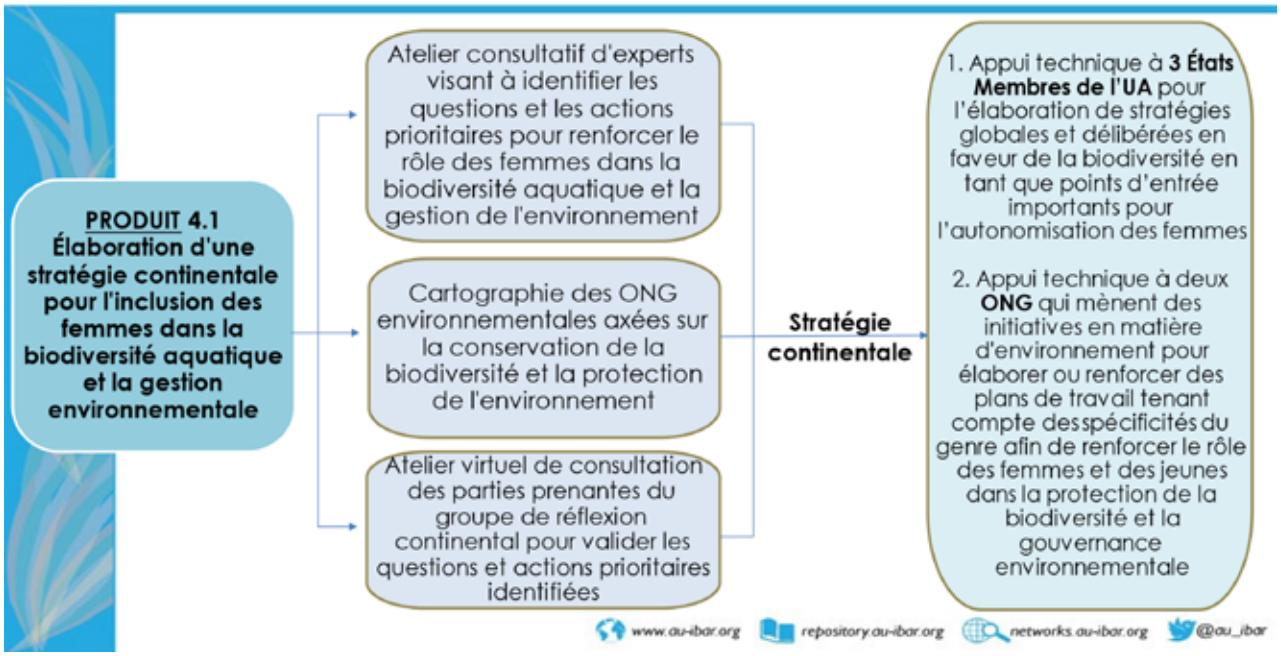
Le STC-ARDWE a fait les observations suivantes :

1. **A PRIS NOTE** de la Stratégie continentale pour l'intégration de la problématique genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement présentée par l'UA-BIRA.
2. **A APPROUVÉ** la Stratégie continentale pour l'intégration de la problématique genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.
3. **A ENCOURAGÉ** la CUA à présenter également la Stratégie au prochain CTS sur le genre et ;
4. **A DEMANDÉ** à la Commission de mobiliser des ressources pour sa mise en œuvre.

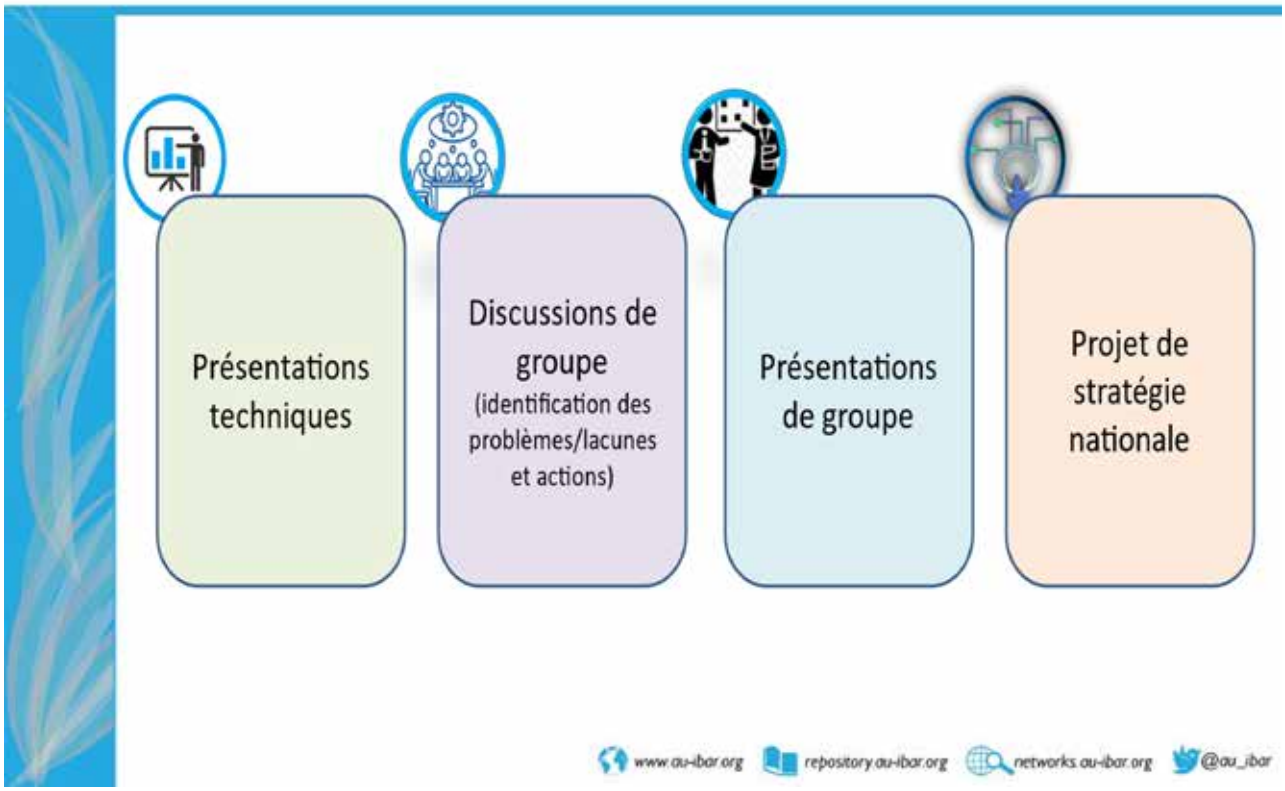
- En **Février 2024**, le sommet des Chefs d'État et de Gouvernement a également adopté la Stratégie continentale pour l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.

www.au-ibar.org repository.au-ibar.org networks.au-ibar.org @au_ibar

Aperçu de l'objectif stratégique 4



Format de l'atelier



Merci



UA-BIRA : Assurer le leadership dans le développement des ressources animales pour l'Afrique

www.au-ibar.org repository.au-ibar.org networks.au-ibar.org @au_ibar



INTERAFRICAN BUREAU FOR ANIMAL RESOURCES

Sweden Sverige

Aperçu sur la stratégie de l'économie bleue en Afrique - un cadre continental pour une croissance bleue durable

Atelier consultatif national pour aider la République du Cameroun à élaborer une stratégie globale et délibérée en matière de biodiversité pour l'intégration du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement. Yaoundé, Cameroun.25 - 27 février 2025

Mme Hellen Gachama - Responsable des pêches, UA-BIRA



Principaux cadres et engagements africains

1 Agenda 2063

Cadre stratégique de 50 ans pour la transformation socio-économique de l'Afrique. comprend l'Aspiration 1 pour une Afrique prospère et l'Objectif 6, qui positionne l'économie bleue de l'Afrique comme un contributeur majeur à la croissance continentale.



2 Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) – Déclaration, stratégie et plan d'action de Kampala 2026-2035

Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des moyens de subsistance et la création de richesses.



3 Stratégie maritime intégrée de l'Afrique à l'horizon 2050

Un pilier essentiel du développement économique et social grâce à une économie bleue durable.



4



Autres instruments clés de l'UA pour soutenir le développement de l'économie bleue

Charte africaine de sécurité et de sûreté maritimes

Protection de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources marines. Il joue un rôle crucial pour assurer la viabilité à long terme de l'économie bleue de l'Afrique durable en protégeant l'environnement marin.



Cadre politique et stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique

Vise à renforcer la gouvernance de la pêche et à promouvoir l'exploitation durable des ressources. Il fournit des lignes directrices pour le développement du secteur de la pêche et aquaculture, qui est un élément clé de l'économie bleue.





Engagements mondiaux et ODD

ODD 14 : La vie aquatique

Les objectifs comprennent l'utilisation durable des océans, la protection marine et la prévention de la pollution.

ODD 13 : Action pour le climat

Lutter contre les effets des changements climatiques sur les écosystèmes marins.

ODD 5 et 10 : Égalité

Promouvoir l'égalité des sexes et réduire les inégalités dans le secteur de l'économie bleue.

ODD 17 : Partenariats

Encourager les partenariats mondiaux pour le développement durable des ressources bleues.



Potentialités et Principes de la Stratégie de l'économie bleue africaine (ABES)

Richesse Inexploitée

Les océans, les mers, les lacs et les rivières d'Afrique restent en grande partie des sources inexploitées de richesse et de moyens de subsistance.

Approche intégrée

L'économie bleue intègre l'exploitation des ressources économiques et la conservation des écosystèmes, en assurant l'inclusion et la durabilité.

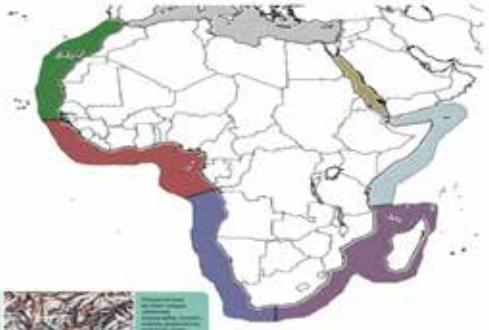
Secteurs clés

La pêche, l'exploitation minière, le transport maritime, le tourisme et le commerce sont des secteurs essentiels de l'économie bleue.

Impact Social

Traite des questions sociales, de l'égalité des sexes, de la réduction de la pauvreté et de la création d'emplois par des liens institutionnels et sectoriels.

Opportunités - Grands écosystèmes marins d'Afrique





Zone bleue Benguela Current LME, Zone rouge Guinea Current LME, Zone verte Canary Current LME, Zone grise Mediterranean LME, Zone orange Red sea LME, Zone bleu clair Somali Current LME, Zone mauve Agulhas Current LME



Grands Ecosystèmes Marins (LME) moteur de l'ODD 14

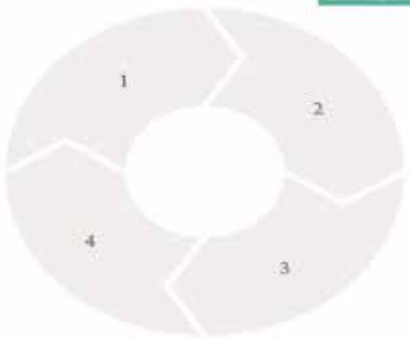


Sciences

EMT intègrent la recherche scientifique pour comprendre les écosystèmes marins.

Politique

Contribuent dans l'élaboration des politiques de gestion durable des ressources.



ODD 14

Contribuent collectivement à la réalisation des cibles de l'ODD 14.

Communautés & coopération régionale

EMT font participer les collectivités locales aux efforts de conservation marine.

Opportunités - Grands lacs et rivières sur le continent africain



1 = R. Orange ; 2 = R. Limpopo ; 3 = R. Zambezi ; 4 = Lac Malawi ; 5 = Lac Tanganyika ; 6 = Lac Victoria ; 7 = Lac Rudolph ; 8 = Lac Albert ; 9 = Lac Nile R. ; 10 = Lac Tchad ; 11 = R. Niger ; 12 = Sénégal R. ; 13 = Congo R. ; 14 = Okavango R.





Vision et objectif de la Stratégie de l'économie bleue en Afrique

Vision

Une économie bleue inclusive et durable qui contribue considérablement à la transformation et à la croissance de l'Afrique.

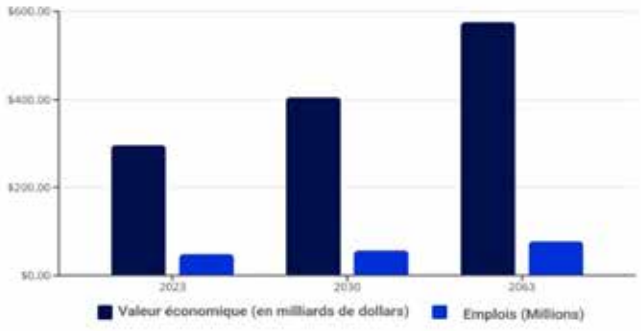
Objectif

Orienter le développement d'une économie bleue inclusive et durable, en améliorant les connaissances sur la biotechnologie marine, la durabilité environnementale, le transport maritime, la pêche et l'exploitation des ressources.

Stratégie de l'économie bleue en Afrique - Domaines thématiques



Contribution économique et projections futures



Les secteurs de l'économie bleue devraient connaître une croissance importante. Les secteurs clés à l'origine de cette croissance comprennent le tourisme, le pétrole et le gaz, la pêche et l'aquaculture, les ports et le transport maritime, le carbone bleu et les services écosystémiques, ainsi que l'éducation et la recherche.

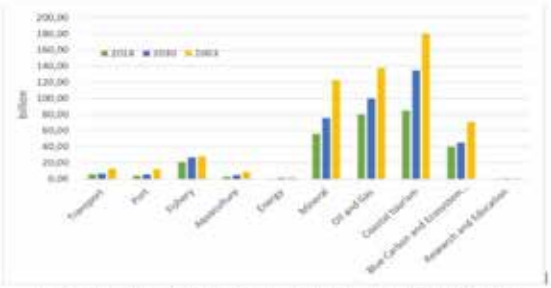


Figure 1 : value created by BE sectors (value added) and components (value of services)

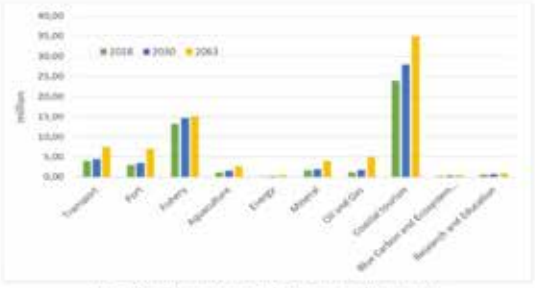


Figure 2 : employment generated by BE sectors and components

Principaux facteurs de changement dans le secteur de l'économie bleue



Croissance Démographique

Demande croissante de ressources marines.

Intégration régionale

ZLECAf, APE - Accords de partenariat économique et pactes commerciaux.

Protection de la biodiversité et CDN

Amélioration des fonctions «puits de carbone», adaptation et atténuation du CC.

Industries novatrices

Nouvelles technologies de dessalement et d'énergie océanique.

Exploitation manière des Oceans & Grandes entreprises

Stratégies de transport

Répondre à la demande mondiale & développement des infrastructures de transport dans le cadre du PIDA



Défis stratégiques de l'économie bleue



1. **Gouvernance** — Questions relatives au cadre réglementaire
2. **Gestion des ressources** — Surexploitation et dégradation
3. **Investissement** — Manque de financement
4. **Infrastructure** — Faible adoption de la technologie

Parmi les autres défis figurent les impacts du changement climatique, les lacunes en matière de développement des compétences, les questions de coopération régionale et l'accès inégal aux ressources marines.



Opportunités stratégiques dans l'économie bleue en Afrique

1. **Pêche et aquaculture durables**
 Développer des pratiques durables dans la pêche et l'aquaculture pour assurer la sécurité alimentaire et la croissance économique.
2. **Transport et commerce maritimes**
 Développer les ports et renforcer le commerce maritime pour stimuler l'intégration économique et le développement.
3. **Énergie bleue renouvelable**
 Exploiter l'énergie éolienne en mer, l'énergie marémotrice et l'énergie houlomotrice pour répondre durablement à la demande croissante d'énergie.
4. **Exploitation minière en haute mer et biotechnologie marine**
 Explorer l'exploitation minière en haute mer et faire progresser la biotechnologie marine pour de nouvelles possibilités économiques.

Parmi les autres possibilités, citons la croissance du tourisme côtier et marin, l'atténuation des changements climatiques grâce au carbone bleu, le renforcement de la coopération régionale, l'innovation et le renforcement des capacités, la gestion durable des écosystèmes et la création d'emplois.



Gouvernance et changement institutionnel

1 **Environnement politique**

Renforcer les cadres de gouvernance pour soutenir le développement de l'économie bleue.

2 **Transformation économique**

Accélérer la croissance grâce à des initiatives et des stratégies de l'économie bleue.

3 **Leadership en matière de financement**

Jouer un rôle de premier plan dans le financement de projets et de programmes de développement de l'économie bleue.

African Union

La Division de l'économie bleue de la Commission de l'Union africaine (CUA) a été créée depuis mai 2021

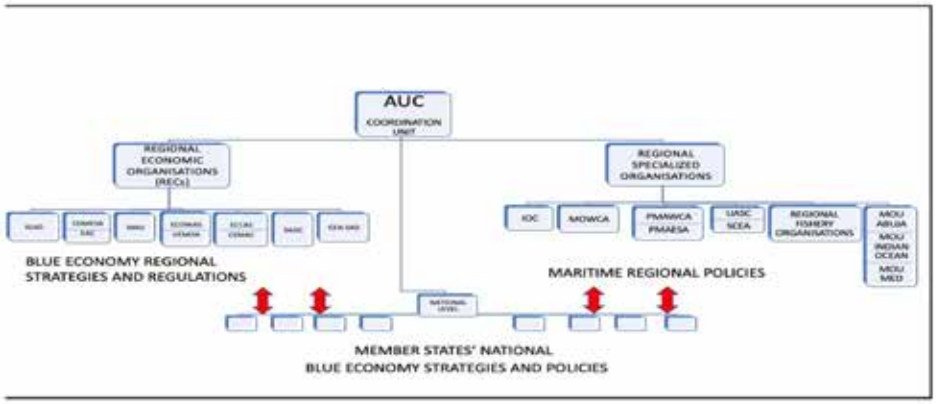


African Union **FRAMEWORK OF THE KINGDOM OF NORWAY SUPPORT TO THE IMPLEMENTATION OF AFRICA BLUE ECONOMY STRATEGY (ABES)**





The coordination mechanisms at National and Regional levels



ENDORSEMENT OF ABES BY AU POLITICAL ORGAN

EN 2019, le Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (CTS-ARDWE) A APPROUVÉ le Plan directeur pour la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique ; et a formulé les recommandations suivantes :

- ✓ EXHORTE la Commission à soutenir la création d'une sensibilisation adéquate, le renforcement des capacités et le partage des meilleures pratiques de l'application du concept de l'économie bleue ;
- ✓ ENCOURAGÉ la Commission à soutenir la mise en place de mécanismes de gouvernance bleue pour assurer la planification et la coordination aux niveaux continental, régional et national ; et
- ✓ DEMANDE à la Commission de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique.Traduit avec DeepL.com (version gratuite)









3. **Stratégie Continentale sur l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement**



Une Stratégie Continentale pour l'Intégration de la Dimension Hommes-Femmes dans la Conservation de la Biodiversité Aquatique et la Gestion des Écosystèmes en Afrique

Chronologie

1. **Étude continentale** visant à identifier les questions prioritaires et les mesures à prendre pour renforcer le rôle des femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement

2. **Atelier consultatif d'experts** pour élaborer une stratégie continentale sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement

3. **Validation** du rapport d'étude et de la stratégie continentale (*rapport d'étude ; stratégie continentale ; note d'orientation*)

4. **Déploiement de la Stratégie continentale** :
- Soutien à 3 États membres de l'UA pour élaborer des stratégies nationales sur l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale
- Appui technique aux ONG de défense de l'environnement pour l'élaboration de plans de travail tenant compte des spécificités du genre

Grandes lignes de la stratégie continentale

VISION

Participation égale et équitable des femmes à la conservation et à la gestion de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques pour une économie bleue durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance de l'Afrique.

OBJECTIF

Appuyer et guider les États membres de l'Union Africaine et les institutions régionales dans la formulation cohérente de leurs stratégies nationales et régionales d'intégration de l'égalité des genres qui favoriseraient la transformation et la croissance par la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.

Questions et défis Identification de l'inclusion des femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale

Contraintes liées à la division du travail entre les hommes et les femmes Les normes de genre imposent souvent des restrictions sur les mobilités des femmes, limitant leur accès aux ressources aquatiques et aux activités de subsistance connexes.

Inégalités dans l'accès aux ressources et aux avantages L'accès aux ressources aquatiques a été différencié selon le genre, et les femmes ont un accès plus faible aux ressources aquatiques et environnementales que les hommes en Afrique et ailleurs.

Participation aux processus décisionnels Les normes de genre définissent souvent ce que les hommes et les femmes devraient faire et contribuent à la sous -représentation des femmes dans les processus décisionnels (Baker-Médard, 2017).

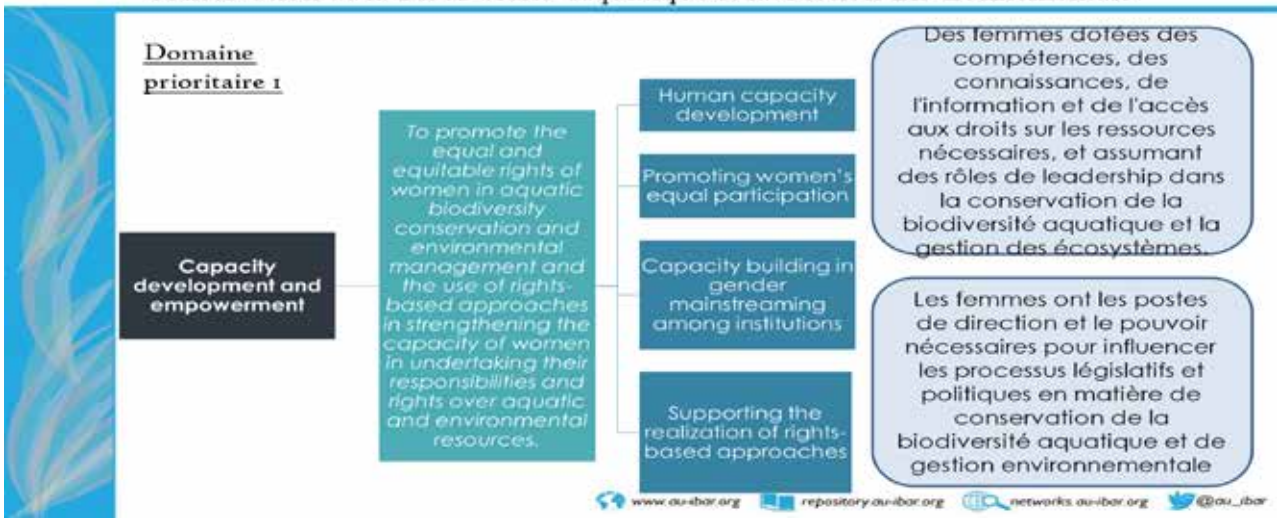
Vulnérabilité des femmes aux chocs et à la violence sexiste Les femmes ont été disproportionnellement vulnérables aux risques environnementaux et aux catastrophes et à la violence sexiste dans un contexte de dégradation des ressources aquatiques et environnementales (FICR et UNICEF, 2021 ; ONU Femmes, 2021a).

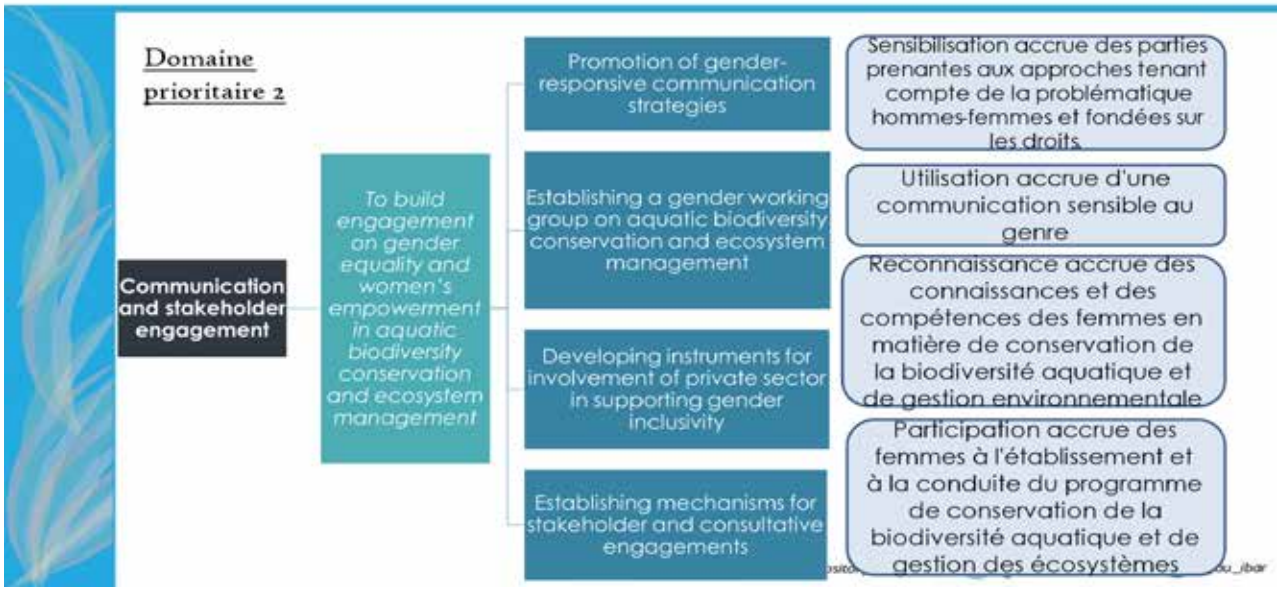
Opportunités pour l'Inclusion des Femmes dans la Conservation de la Biodiversité Aquatique et la Gestion Environnementale

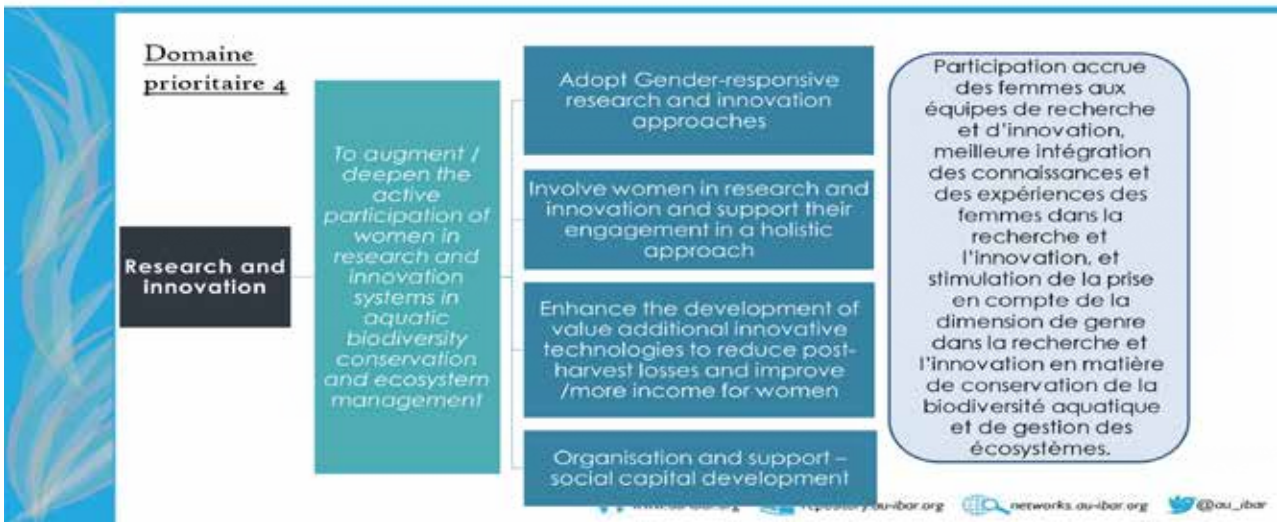
- ***Transformer les normes de genre et préserver les moyens de subsistance des femmes*** Comprendre les normes de genre qui font obstacle aux femmes à différents niveaux
- ***Améliorerl'accès des femmes aux ressources aquatiques et environnementales*** Promouvoir des approches inclusives et respectueuses des droits humains qui placent l'égalité des genres au centre des préoccupations.
- ***L'inclusiondes femmes dans le renforcement de la résilience dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale*** Il existe des possibilités d'apprendre des expériences des femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et de promouvoir l'inclusion dans le renforcement de la résilience.
- ***Renforcerles capacités techniques, de gestion et de leadership des femmes*** La participation des femmes à des actions collectives telles que la formation de groupes et la mobilisation du capital social vers des objectifs communs en matière de conservation aquatique et de gestion environnementale contribuera à accroître l'inclusion des femmes.

www.au-ibar.org repository.au-ibar.org networks.au-ibar.org @au_ibar

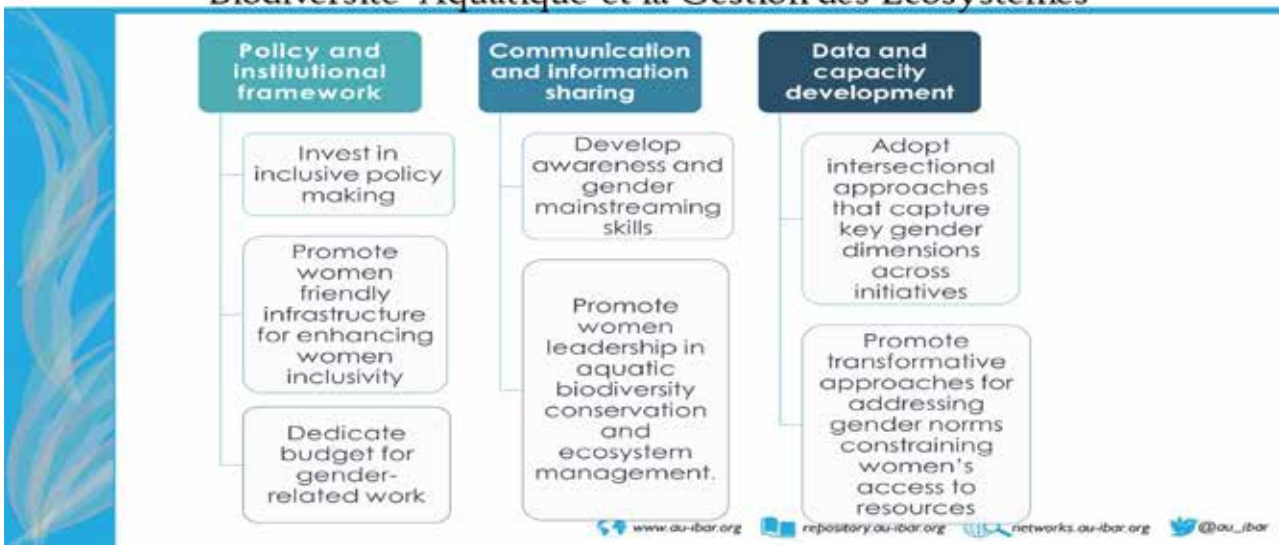
Domaines Prioritaires et Points d'Action pour l'Inclusion des Femmes dans la Conservation de la Biodiversité Aquatique et la Gestion Environnementale







Directives pour l'Inclusion des Femmes dans la Conservation de la Biodiversité Aquatique et la Gestion des Écosystèmes



Soutien continental aux actions sensibles au genre



Soutien continental aux actions sensibles au genre

Blue Wild Coast NPO via Mabuyi development planners, Afrique du Sud

- Appui à une ONG d'Afrique du Sud pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans ses plans de travail et ses activités dans les zones côtières - Blue Wild Coast NPO.
- Conseil pour l'élaboration d'un plan d'action sur l'égalité des genres pour les ONG dans la pêche artisanale.

- ✓ Rapport d'évaluation de l'égalité entre les genres/mémorandum d'accord
- ✓ Plan d'action en faveur de l'égalité des genres
- ✓ Consultations auprès des intervenants pour valider le rapport

Zanzibar Seaweed Cluster Initiative (ZaSCI) , Zanzibar, Tanzanie

- L'UA-IBAR a collaboré avec la Zanzibar Seaweed Cluster Initiative pour renforcer les efforts de conservation et d'atténuation des impacts du changement climatique pour les initiatives en cours identifiées sur les solutions fondées sur la nature dans la culture des algues (les femmes sont les cultivatrices d'algues prédominantes).

- ✓ Identifié des fermes d'algues marines et sensibilisé les communautés/agriculteurs locaux à l'atténuation du changement climatique.
- ✓ Mené des relevés sur le terrain pour identifier les espèces d'arbres principalement utilisées comme pièges à Unguja et Pemba.
- ✓ Recensement des pratiques qui contribuent à la pollution côtière et à la dégradation environnementale dans les zones de culture des algues marines.

Appui aux États membres de l'UA pour l'élaboration d'une stratégie globale et délibérée visant à intégrer la dimension hommes -femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale intégrée



NATIONAL CONSULTATIVE WORKSHOP TO DEVELOP AN ALL-INCLUSIVE AND DELIBERATE BLODIVERSIY STRATEGY AS AN IMPORTANT ENTRY POINT FOR WOMEN'S EMPOWERMENT IN AQUATIC BIODIVERSITY AND ENVIRONMENT MANAGEMENT 3rd - 4th MAY 2023, GOLDEN PEACOCK HOTEL, LILONGWE - MALAWI

Appui aux Etats membres de l'UA pour l'élaboration d'une stratégie globale et délibérée visant à intégrer la dimension hommesfemmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale intégrée



Atelier consultatif national pour l'élaboration d'une stratégie inclusive et délibérée en faveur de la biodiversité en tant que point d'entrée important pour l'autonomisation des femmes dans la biodiversité aquatique et la gestion environnementale Addis-Abeba, Éthiopie. 2021 juin 2023.

Appui aux États membres de l'UA pour l'élaboration d'une stratégie globale et délibérée visant à intégrer la dimension hommes -femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale intégrée



Atelier national pour l'élaboration d'une stratégie globale et délibérée pour l'intégration du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion intégrée de l'environnement à Abidjan, Côte d'Ivoire : 22 - 24 mai 2024

www.au-ibar.org repository.au-ibar.org networks.au-ibar.org @au_ibar

Appui aux États membres de l'UA pour l'élaboration d'une stratégie globale et délibérée visant à intégrer la dimension hommes -femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale intégrée



Atelier national pour l'élaboration d'une stratégie globale et délibérée pour l'intégration de la dimension de genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion intégrée de l'environnement au Caire, Égypte : 26 - 28 novembre 2024

www.au-ibar.org repository.au-ibar.org networks.au-ibar.org @au_ibar

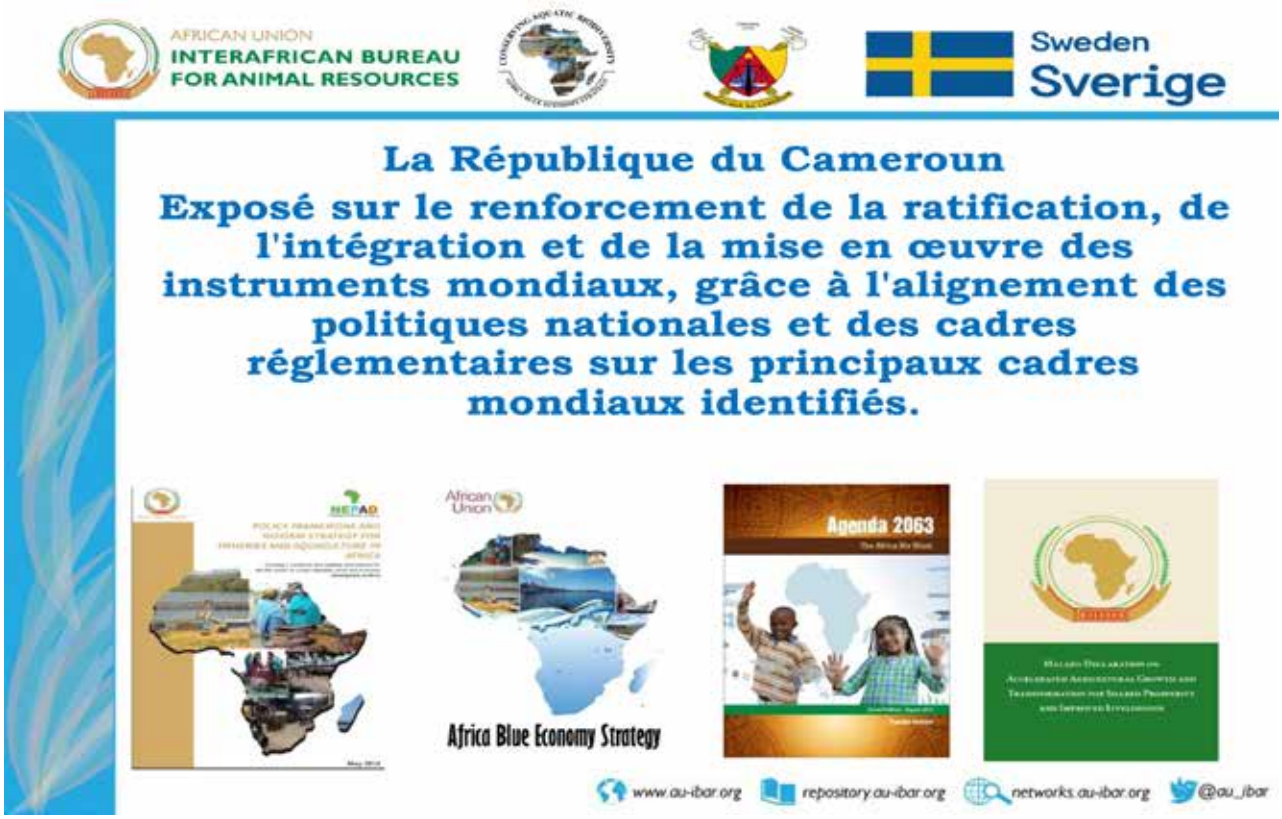
Prochaines étapes

- Services consultatifs pour l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Stratégie continentale pour l'intégration de la problématique hommes -femmes dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale en Afrique.
- Des services de conseil pour évaluer et proposer des mécanismes visant à renforcer les chaînes de valeur bleues régionales dans la pêche à la pieuvre à petite échelle afin de renforcer les dimensions de genre et les considérations liées au changement climatique et à l'environnement en Afrique de l'Est et dans le Sud-Ouest de l'océan Indien.

www.au-ibar.org repository.au-ibar.org networks.au-ibar.org @au_ibar



4. **Renforcement de la ratification de l'intégration dans le droit interne de la mise en œuvre des instruments mondiaux, grâce à l'alignement des politiques nationales et des référentiels règlementaires sur les principaux référentiels recensés.**



Conformément à la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue africaine et dans le cadre des dispositions du projet ***«Conserver la biodiversité aquatique dans le cadre du projet de l'économie bleue africaine»***, financé par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (SIDA), l'UA-BIRA a commandé un cabinet de consultants pour «Évaluer les instruments pertinents continentaux et mondiaux sur la biodiversité et l'environnement et élaborer des actions prioritaires pour améliorer leur ratification, leur domestication et leur mise en œuvre».

L'étude a identifié les principaux instruments mondiaux pertinents pour la conservation de la biodiversité aquatique, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique et la durabilité environnementale qui sont d'une importance cruciale pour l'Afrique ; En outre, l'étude a identifié des actions prioritaires pour améliorer la ratification, la domestication et la mise en œuvre des instruments mondiaux identifiés.

Nombre d'instruments régionaux et mondiaux identifiés

42 instruments sont mondiaux

14 instruments sont régionaux

La majorité des instruments identifiés nécessitent une action de l'État

Un certain nombre d'entre elles visent à établir des normes internationales pour la conduite des activités qui sont réputées avoir un impact ou utiliser des ressources aquatiques pour leurs opérations ou transactions.

Tous les pays et toutes les entreprises sont tenus de respecter les normes établies.

Les États Membres de l'UA des deux régions d'Afrique australe et orientale sont largement conscients de l'existence des instruments identifiés,

La plupart des États membres de l'Union Africaine dans les deux régions sont allés jusqu'à signer les instruments,

Toutefois, le taux de ratification, d'adoption et de mise en œuvre reste relativement plus faible,

Principalement pour les instruments mondiaux et régionaux.

La majorité des États membres de l'Union Africaine ont obtenu de bons résultats pour les instruments au niveau sous -régional.

Les instruments mondiaux pertinents identifiés en rapport avec la biodiversité et les écosystèmes aquatiques, la conservation, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et la durabilité de l'environnement comprenaient, entre autres, les suivants :

- Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), 1973.
- Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières, 1972.
- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM III), 1982.
- Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, 2016.
- Convention sur la diversité biologique (CDB), 1992.
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 1992.
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, 1989.
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international), 1998.

- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, 2001.
- Traité sur le contrôle des armes dans les fonds marins, 1971.
- Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures, 1990 RC 90).
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), 1973.
- Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, en particulier comme habitat de la sauvagine, Ramsar, 1971.
- Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (ANUP) - Accord pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants).

État de la ratification et de la mise en œuvre des instruments identifiés pour la gestion et la conservation de la biodiversité aquatique par les États Membres de l'UA en Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre

États Membres	Nombre d'instruments			État de la mise en œuvre	Principaux défis soulevés
	Ratifié	Adopté	Mis en œuvre		
Cameroun	**25**	**7**	**18**	**Faible**	**Manque de capacités financières et techniques, ignorance des instruments**
RD Congo	31	9	14	Faible	Manque de capacités financières et techniques, ignorance des instruments.
Ghana	29	11	14	Faible	Manque de capacités financières et techniques, ignorance des instruments.
Tunisie	43	34	39	Élevé	Examen des lois existantes (transports, maritimes, environnement, commerce et finances).

État de la ratification et de la **mise en œuvre** par les États Membres de l'Union Africaine en Afrique du Sud et de l'Est des instruments identifiés pour la gestion et la conservation de la biodiversité aquatique

État membre	Instruments ratifiés	Statut de la mise en œuvre	Principaux défis posés par la ratification, l'adoption et la mise en œuvre
Djibouti	La plupart des instruments	Faible	Manque de capacités financières et techniques,
Somalie	La plupart des instruments	Faible	Manque de capacités financières et techniques
Éthiopie	Un certain nombre d'instruments	Équitable	Capacité financière et technique limitée, et non priorité
Lesotho	Un certain nombre d'instruments	Équitable	Manque de capacités techniques et de coordination intersectorielle
Eswatini	Nombre limité	Faible	Manque de coordination financière, technique et intersectorielle
Ouganda	Un certain nombre d'instruments	Équitable	Manque de coordination financière, technique et intersectorielle
Tanzanie	Un certain nombre d'instruments	Équitable	Capacité financière et technique limitée, et non priorité
Soudan du Sud	Nombre limité	Faible	Capacité financière et technique limitée, manque de capacité intersectorielle
Kenya	La plupart des instruments	Élevé	Capacité financière et technique limitée
Namibie	La plupart des instruments	Élevé	Capacité financière et technique limitée
Afrique du Sud	La plupart des instruments	Élevé	Coordination transsectorielle limitée

Sur la base des résultats des études, dix (10) États membres de l'UnionAfricaine sélectionnés ont reçu un soutien pour examiner et aligner les cadres réglementaires nationaux, pour intégrer et mettre en œuvre les instruments continentaux et mondiaux relatifs à la conservation de la biodiversité aquatique et à la gestion de l'environnement.

Les États Membres sélectionnés étaient les suivants : la République du Soudan du Sud, la République du Cameroun, la République du Burkina Faso, la République tunisienne, la République arabe d'Égypte, la République de Djibouti, le Royaume du Lesotho, la République de l'Ouganda, la République du Ghana et le Royaume de l'Eswatini.

Ce soutien a consisté à fournir une assistance technique pour examiner les politiques nationales et les cadres réglementaires du pays, identifier les lacunes et aligner les instruments nationaux sur les dispositions clés pertinentes des instruments continentaux et mondiaux relatifs à la biodiversité.

Le processus a été suivi d'une validation par les parties prenantes nationales des politiques nationales et des cadres réglementaires révisés et alignés sur les instruments mondiaux.

Les principales questions qui se sont posées et les enseignements tirés sont résumés ci-après :

- **Lois obsolètes et fragmentées relatives à la conservation de la biodiversité aquatique et à la gestion des écosystèmes ;**
- **Mise en œuvre des instruments mondiaux souvent en vase clos et coordination intersectorielle limitée au niveau national entre les différents organismes responsables ;**
- **Capacité limitée au sein des États Membres de l'UA pour l'intégration des instruments continentaux et mondiaux pertinents ;**
- **Sensibilisation insuffisante aux instruments prioritaires (et à leurs dispositions clés) concernant la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion environnementale ;**
- **Une prise de conscience limitée de l'importance et des avantages de certains instruments mondiaux, notamment la Convention sur la Biodiversité au-delà de la Juridiction Nationale (BBNJ), la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), l'Accord des Nations Unies sur les Stocks de Poissons (UNFSA), etc.;**
- **le financement limité du secteur public et le manque de fonds dédiés pour améliorer la domestication ;**
- **Absence générale de plan de gestion intégrée au niveau national pour la domestication ; et connaissances limitées sur les dispositions spécifiques du genre dans les instruments continentaux et mondiaux tels que les directives internationales sur la pêche artisanale, le cadre politique et la stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (PFRS), etc.**

Meilleures pratiques - Recommandations pour débloquer les défis pour aligner les politiques nationales et les cadres réglementaires aux instruments continentaux et mondiaux relatifs à la conservation de la biodiversité aquatique et à la gestion de l'environnement

1. Envisager d'établir ou de renforcer les mécanismes de coordination intersectoriels existants pour l'adoption, la ratification, la transposition en droit interne et la mise en œuvre des instruments mondiaux relatifs à la biodiversité aquatique, au changement climatique et à la gestion de l'environnement au niveau national ;
2. Examiner et renforcer les stratégies nationales de coordination et de mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement pour la gestion des écosystèmes aquatiques ;
3. Promouvoir la mobilisation des parties prenantes, le changement des mentalités et la sensibilisation à tous les niveaux sur les instruments mondiaux pertinents et leur importance dans la conservation de la biodiversité aquatique, le changement climatique et la gestion de l'environnement ;
4. Intégrer la conservation de la biodiversité aquatique dans les structures locales de gestion existantes ;
5. Nécessité de transposer dans le droit interne tous les instruments mondiaux pertinents auxquels les États Membres de l'Union Africaine ont adhéré afin de faciliter une mise en œuvre sans heurt et d'accélérer la mise en œuvre de tous les instruments transposés dans le droit interne et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis ;

6. Renforcer les capacités en matière de ressources humaines, de politiques, d'institutions, de finances et de technologies pour une mise en œuvre efficace des instruments mondiaux pertinents applicables ;
7. Accroître la mobilisation des ressources liées aux possibilités existantes, comme le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Fonds Vert pour le Climat (FVC), afin d'aider à la recherche stratégique et à la mise en œuvre des instruments mondiaux pertinents ;
8. Mettre en place un mécanisme de sensibilisation aux niveaux local et national sur les instruments internationaux et régionaux ratifiés afin de renforcer l'appropriation et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé ;
9. Améliorer les connaissances sur les dispositions sensibles au genre dans les instruments mondiaux pour l'intégration de la dimension du genre en ce qui concerne la domestication, la ratification et la mise en œuvre des instruments continentaux et mondiaux sur la conservation de la biodiversité aquatique ; et,
10. Mettre en place un mécanisme de suivi périodique/régulier de l'état des instruments relatifs à la conservation de la biodiversité aquatique, à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation et à la durabilité environnementale.

www.au-ibar.org repository.au-ibar.org networks.au-ibar.org @au_ibar

Merci



UA-BIRA : Assurer le leadership dans le développement des ressources animales pour l'Afrique

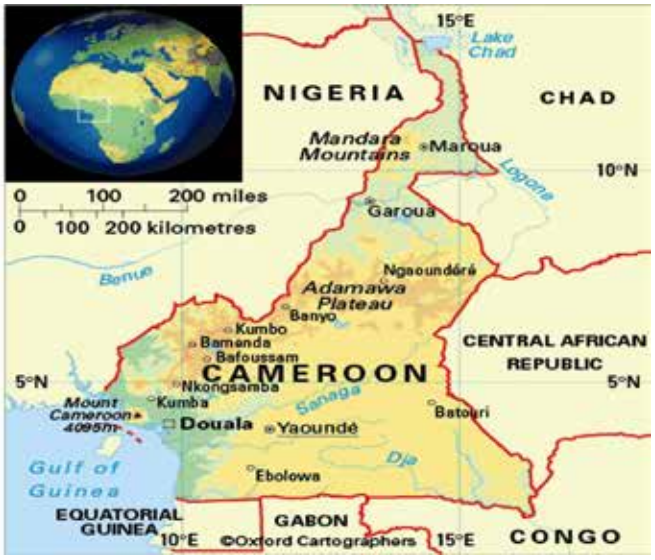
www.au-ibar.org repository.au-ibar.org networks.au-ibar.org @au_ibar

5. Stratégie Nationale de l'économie bleue (ou initiative) du Cameroun



PLAN

- Priority areas or Sectors of the Blue Economy in Cameroon
- Existing instruments/ strategies/ plans or policies in Cameroon
- Gaps in terms of knowledge or institutional measures or processes
- Recommendations for the implementation of the National Blue Economy Strategy for Cameroon



PRIORITY AREAS OF THE BLUE ECONOMY IN CAMEROON

- **Fisheries and Aquaculture**: Development of sustainable fishing practices and aquaculture industries.
- **Maritime Transport and Ports**: Enhance maritime transport infrastructure and port facilities (DOUALA, LIMBE, KRIBI)
- **Tourism**: Promotion of coastal and marine tourism, including eco-tourism.

PRIORITY AREAS OF THE BLUE ECONOMY IN CAMEROON (CONTINUED)

- **Energy**: Development of offshore renewable energy sources, Hydroelectric dam (Nachtigal, Lom Pangar, Memve'ele, Mekin)
- **Marine Conservation and Protection** : Initiatives to protect marine biodiversity and ecosystems.
- **Research and Innovation**: Support for marine research and innovation to drive sustainable development. Experimental Research Center for Marine Ecosystem of Kribi (SERECOMA)



Governmental Policies and Initiatives

CAMEROON VISION 2035:

- Reducing poverty to social acceptable Level
- Becoming a middle-income Country;
- Becoming a newly industrialized country
- Consolidating democracy and enhancing national Unity

National Development Strategy 2020-2030 (SND 30): Focuses on structural transformation and inclusive development.

Legislation and Regulation of the Maritime Sector

- Law No. 2024/019 of December 23, 2024, to lay down the rules and regulations governing fisheries and aquaculture in Cameroon;
- Law No. 96/12 of August 5, 1996, establishing a framework law on environmental management;
- Law No. 98/005 of April 14, 1998, on the water regime;
- Law No. 99/013 of December 22, 1999, on the Petroleum Code
- Regulation No. 8/12-UEAC-088-CM-23 on the adoption of the Community Code of the Merchant Marine;
- Law No. 2000/2 of April 17, 2000, on the maritime waters of the Republic of Cameroon;
- Decree No. 85/1278 of September 26, 1985, on the regulation of police and operations in port areas;
- Decree No. 2007/290 of November 1, 2007, on the organization and conduct of State action at sea and on navigable waterways;

CONVENTIONS

- United Nations Convention on the Law of the Sea (UNCLOS).
- Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES).
- Technical Agreement between ECCAS and the State of Cameroon, Gabon, Equatorial Guinea, and São Tomé and Príncipe on the establishment of a surveillance plan for maritime security in the Gulf of Guinea, "Zone D" (May 6, 2009), with the creation of the Multinational Coordination Center (MCC) based in Douala.
- Code of Conduct on the Prevention and Repression of Acts on Piracy, Armed Robbery against Ships, and Illicit Maritime Activities in West and Central Africa (June 25, 2013), with the creation of the Interregional Coordination Center (ICC) based in Yaoundé.
- African Charter on Maritime Security and Safety and Development in Africa (Lomé Charter), October 15, 2016.

CONVENTIONS

- The Convention on Cooperation in the Protection and Enhancement of the Marine Environment of the Coastal Areas of the West and Central African Region (Abidjan Convention, 1981), ratified by Cameroon on February 20, 2021.
- The WTO Agreement on Fisheries Subsidies: Cameroon deposited its instrument of acceptance of the Agreement on 16 December 2024.

BILATERAL AGREEMENTS

- Memorandum of Understanding with Equatorial Guinea on November 26, 1981, prohibiting fishing operations in estuaries and in a two-mile zone reserved for artisanal fishing.
- Cooperation agreement in the field of maritime fisheries signed between the governments of the Republic of Cameroon and the Republic of Senegal

Gaps in Terms of Knowledge or Institutional Measures or Processes



29-31 JULY 2024

NATIONAL WORKSHOP WITH ALL STAKEHOLDERS TO IDENTIFY KEY QUESTIONS TO DRAFT THE CAMEROON NATIONAL STRATEGY OF BLUE ECONOMY

Gaps in Terms of Knowledge or Institutional Measures or Processes

- **Knowledge Gaps**: Insufficient empirical data and theoretical explanations about marine ecosystems.
- **Institutional Gaps**: Weak coordination mechanisms among administrations.
- **Policy Gaps**: Insufficient comprehensive policies to address emerging issues in the blue economy

Gaps in Terms of Knowledge or Institutional Measures or Processes (continued)

- **Human Resources and Leadership** : Need for capacity building and leadership development in marine sectors.
- **Monitoring and Reporting**: Insufficient systems for tracking and reporting progress in blue economy initiatives.
- **Financial Resources**: Limited funding for blue economy projects and initiatives.

Recommendations to the Implementation of the National Blue Economy Strategy for Cameroon

- **Enhance Coordination**: Improve coordination amongst stakeholders and administrations.
- **Develop a national strategy**: Elaborate and adopt an effective national strategy to support blue economy initiatives.
- **Private Sector Engagement**: Encourage private sector investment in blue economy projects.

Recommendations to the Implementation of the National Blue Economy Strategy for Cameroon

- **Capacity Building**: Invest in education and training programs for marine professionals.
- **Sustainable Practices**: Promote sustainable practices in all blue economy sectors.



6. **Présentation de la politique nationale genre du Cameroun**

PRESENTATION DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE DU CAMEROUN

Par: BEKONO BERNADETTE FRANCOISE
SOUS DIRECTEUR DE LA PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE /CAMEROUN

PLAN

- Introduction

I-Domaines prioritaires de la Politique Nationale Genre (2021-2030);

II-Instruments, Stratégies ,Plans/ Politiques sur l'EG au Cameroun;

III-Dispositions en faveur /lacunes relatives à l'intégration du genre;

IV-Causes qui entravent les avancées de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;

V-Principales recommandations ou leçons sur la mise en œuvre efficace de la Politique Nationale Genre au Cameroun;

INTRODUCTION

« [...] Je m'engage à accélérer le processus d'institutionnalisationde la parité hommes-femmes; Je m'engage à renforcer la prise en compte des besoins des femmes dans les politiques publiques sectorielles; Je m'engage à améliorer le niveau de participationdes femmes [...] dans la vie politique, économique, sociale et culturelle. »

Extrait Profession de Foi du Président Paul Biya lors de la campagne électorale pour l'élection présidentielle du 07 octobre 2018

INTRODUCTION

- La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est une préoccupation constante du Gouvernement du Cameroun, elle se manifeste à travers:

➢ La Souscription aux instruments juridiques internationaux et régionaux de promotion des droits des femmes
➢ L'Adhésion aux orientations issues des principales conférences internationales organisées sous l'égide des Nations Unies et de l'Union Africaine
➢ Volonté affirmée de l'Etat de construire une société juste, démocratique et un État de droit dans lequel l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale.

➢ Malgré ces efforts, les disparités de genre restent un défi majeur dans le pays.

I-Domaines prioritaires de la Politique Nationale Genre (2021-2030)

Problèmes identifiés	
1-Accès inégal des filles/femmes et des garçons/ hommes à l'éducation et à la formation et à l'information	4-Environnement socioculturel défavorable au respect des droits de la femme et de la jeune fille
2-Faible accès des femmes aux services de santé de qualité	5-Participation et représentation inégale des femmes et des hommes dans la vie publique et la prise de décision
3-Accès inégal des femmes et hommes aux opportunités économiques et aux ressources productives	6-Vulnérabilité et faible protection des femmes et des filles dans la réponse humanitaire et sécuritaire, et insuffisante des femmes dans les processus de prévention, de gestion des conflits et de promotion de la paix
7-Faible impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes aux niveaux national et	

I-Domaines prioritaires de la Politique Nationale Genre (2021-2030)

❑ **Axes stratégiques de la Politique Genre**

Axe stratégique N ° 1 : Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information ;

Axe stratégique N ° 2 : Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, de lutte contre le VIH Sida et et d'autres pandémies ;

Axe stratégique N ° 3 : Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production ;

Axe stratégique N ° 4 : Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination de toutes les formes de Violences Basées sur le Genre (VBG) ;

Axe stratégique N ° 5 : Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de prise de décisions ;

Axe stratégique N ° 6 : Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et de la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble ;

Axe stratégique N ° 7 : Renforcement du cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets aux niveaux national et local.

II-Instruments, Stratégies ,Plans/ Politiques sur l'EG au Cameroun

❑ Cadre normatif interne

Consécration de la protection de la femme dans la loi fondamentale n° 96/06 du 18 janvier 1996: « l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance possède des droits inaliénables et sacrés »; « tous les Hommes sont égaux en droits et en devoirs »; « la Nation protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées ».

Plusieurs autres textes protègent les droits des femmes:

- Code Civil ;
- Matrimonial Causes Act (MCA 1973) ;
- Probate non Contentious Rules, le Wills Act (1837) ;
- Administration of Estate Act (1925);
- Ordonnance n°81/02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques;
- Loi n° 92/007 du 14 avril 1992 portant Code du Travail
- Loi n° 2005 /007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale ;
- Loi n° 2009/04 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire ;
- Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains;
- Loi n° 2012/01 du 19 avril 2012 portant Code électoral ;
- Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal
- Circulaires du Président de la République relatives à la préparation du budget de l'Etat (Depuis 2010)
- Circulaire N°00000023/C/MINFI du 02 Aout 2022 relative à l'intégration et à l'évaluation de la budgétisation sensible au genre dans le budget de l'Etat. ...

II-Instruments, Stratégies ,Plans/ Politiques sur l'EG au Cameroun

❑Cadre stratégique

Prise en compte du genre dans les principaux cadres de développement au niveau national:

- Vision de développement à long terme (Vision 2035)
- Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (2010-2020)
- Stratégie Nationale de Développement 2020 -2030 (SND30)
- Politique Nationale Genre et Cadre de Résultats multisectoriel (2021 -2030)
- Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2022-2026)
- Plan d'Action National 2ème génération de la Résolution 1325 sur Femmes, Paix et Sécurité (2022-2026),
- Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (2022-2026)
- Politique nationale de l'Education inclusive (2024 -2028)
- Plan Sectoriel Femmes, Familles et VIH/SIDA
- Stratégies sectorielles Santé, Education, Développement rural

III-Dispositions en faveur /lacunes relatives à l'intégration du genre

Acquis à consolider:

- Evolution du cadre normatif avec la ratification de plusieurs instruments internationaux et régionaux et l'adoption du Code électoral de 2012 qui comporte des dispositions sur l'égalité des sexes et du Code Pénal qui est aligné sur certaines dispositions de la CEDEF ;
- Baisse relative du taux de mortalité maternelle et de la prévalence du VIH, notamment chez les femmes ;
- Amélioration de la parité garçons-filles dans l'enseignement primaire et secondaire et une augmentation de filles dans le supérieur ;
- Baisse relative des taux de violences basées sur le genre quelle qu'en soit la forme ;
- Amélioration de la représentativité des femmes dans les postes de prise de décision, notamment lors du dernier cycle électoral.

III-Dispositions en faveur /lacunes relatives à l'intégration du genre

Faiblesses à corriger :

Au plan social

- Les femmes dans leur grande majorité, continuent de subir, de façon disproportionnée, le poids de la pauvreté et de l'analphabétisme.
- Elles sont encore victimes de graves violations de leurs droits humains y compris en matière de sexualité et de santé de reproduction, des violences basées sur le genre et pratiques culturelles néfastes.
- Elles subissent encore, plus que les hommes, les effets de la pandémie du VIH/SIDA et nombreuses sont celles qui risquent encore aujourd'hui de mourir en donnant la vie.
- Les filles également sont encore victimes de mariages et grossesses précoces, malgré les efforts du Gouvernement dans ce domaine.

III-Dispositions en faveur /lacunes relatives à l'intégration du genre

Faiblesses à corriger :

Au plan économique

- le faible pouvoir économique des femmes et le poids des tâches ménagères continuent de limiter la disponibilité de bon nombre de femmes à mener des activités génératrices de revenus pour lesquelles d'importants efforts ont été déployés ces dernières années pour accroître le taux d'accès aux services financiers et non financiers offerts par les Services Financiers Décentralisés (SFD) et autres institutions.

Au plan de la participation politique

Malgré des progrès significatifs obtenus grâce à l'effet du Code électoral de 2012, des actions sont à développer pour parvenir à la représentation paritaire au niveau du Parlement, des Collectivités Territoriales Décentralisées et au Gouvernement au regard des standards internationaux et régionaux.

IV-Causes qui entravent les avancées de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

- Pauvreté des femmes
- Poids des coutumes et traditions (Société patriarcale)
- Discriminations (Indice d'Inégalité de Genre ;
- Crises humanitaires et sécuritaires
- Coexistence de la coutume et du droit écrit
- Méconnaissance des droits
- Prise en compte progressive du genre dans les plans et budgets
- Faible disponibilité de statistiques sexo-désagrégées
- Très peu d'études sur la situation des femmes
- Faible financement du genre
- Société civile travaillent sur le genre pas encore bien organisée

IV-Causes qui entravent les avancées de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

- Méconnaissance du contenu précis de la PNG par des acteurs de premier plan et par les CTD ;
- Lacunes dans le dispositif genre (fait des Points Focaux) et les modes opératoires actuels ;
- Non fonctionnalité des mécanismes de mise en œuvre de la PNG ;
- Faible planification et suivi de la mise en œuvre des activités de la PNG.

V-Principales recommandations ou leçons sur la mise en œuvre efficace de la Politique Nationale Genre au Cameroun

- Mettre en place tous les organismes de mise en œuvre de la PNG
- Mobiliser les ressources appropriées et assurer un bon suivi de la mise en œuvre de la PNG
- Compléter le dispositif genre avec la création d'autres organes tels que l'observatoire de l'EG
- Restructurer le dispositif genre en mettant en place des comités genre ;
- Renforcer l'implémentation de la Budgétisation sensible au Genre
- Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs nationaux sur l'approche genre
- Développer des programmes et projets phares sur l'autonomisation économique des femmes

FIN




THANK
YOU!

ANNEXE IV : COMMUNIQUE

NATIONAL WORKSHOP TO DEVELOP AN ALL-INCLUSIVE AND DELIBERATE STRATEGY FOR MAINSTREAMING GENDER IN AQUATIC BIODIVERSITY CONSERVATION AND INTEGRATED ENVIRONMENTAL MANAGEMENT IN THE REPUBLIC OF CAMEROON



Group Photo of workshop participants

25th – 27th FEBRUARY 2025
YAOUNDE, CAMEROON

I. INTRODUCTION

1. AU-IBAR, in collaboration with Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries (MINEPIA) of the Republic of Cameroon, held a National Stakeholder Consultative Workshop in Yaoundé from 25th to 27th February 2025. The consultative workshop was organized to support the Republic of Cameroon to develop an all-inclusive and deliberate national strategy for mainstreaming gender in Aquatic Biodiversity conservation and Environmental Management. This is intended to support the role of women and youth in the country's efforts to conserve aquatic biodiversity, ensuring the integration of gender perspectives into national policies and practices.

2. Cameroon's aquatic ecosystems are essential to the country's food security, economic development, and the livelihoods of countless communities. These ecosystems underpin a vibrant fisheries and aquaculture sector, providing food and nutritional sector and livelihoods for many. However, challenges

such as environmental degradation, water pollution, and overfishing threaten the sector's sustainability. Moreover, women's contributions, particularly in community-led biodiversity conservation efforts, remain underrecognized.

3. Mainstreaming gender in aquatic biodiversity is critical for Cameroon to align with African Union frameworks, including the Policy Framework and Reform Strategy for Fisheries and Aquaculture (PFRS) and the African Blue Economy Strategy (ABES). These frameworks emphasize inclusive policies that integrate the roles of women and youth in aquatic biodiversity conservation.

4. The workshop was attended by 34 participants including Representatives of the Government of the Republic of Cameroon from; The Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries (MINEPIA), Ministry of Environment, Protection of Nature, and Sustainable Development (MINEPDED), Ministry of Women's Empowerment and the Family (MINPROFF), Ministry of Water Resources and Energy (MINEE), Ministry of Forestry and Wildlife (MINFOF), Ministry of Tourism and Leisure (MINTOUL), Ministry of Trade (MINCOMMERCE), Ministry of Scientific Research and Innovation (MINRESI), Ministry of Transport (MINT). Other organizations were also represented including the African Marine Mammal Conservation Organization (AMMCO), Africa Women's Fish Processors and Traders Network (AWFISHNET), Interprofessional Organization for the development of Aquaculture in Cameroon (OIDAC) and Cameroon Marine and Coastal Network (CAMNET). A representative of the fishers as well as the Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute (LINAFI) an AU Centre of Excellence were also present. Also in attendance were staff members of AU-IBAR.

II. OPENING SESSION

The opening session was moderated by Dr Kemgang Henry- Serge, Director of Fisheries, Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries (MINEPIA). Ms Stephanie Achieng, Gender Expert at AU-IBAR presented the workshop objectives and expected outcomes. Madam Beyene, President of AWFISHNET delivered an opening statement. Opening remarks were also received from Mr Philippe Ouedraogo, Webmaster at AU-IBAR representing the Director of the AU-IBAR, Dr Huyam Salih who welcomed the delegates. The final opening remarks were shared by His Excellency, Dr Taiga, Minister for Livestock, Fisheries and Animal Industries, Government of Cameroon. The Minister declared the workshop open.

III. OBJECTIVES OF THE WORKSHOP

The overall objective of the workshop was for AU-IBAR to provide support to the Republic of Cameroon to develop an all-inclusive and deliberate strategy for gender mainstreaming, as an entry point for strengthening women and youth inclusivity in biodiversity conservation and environmental management.
Specifically, the objectives were to

(a) Create awareness on AU-IBAR's continental strategy on Gender mainstreaming in aquatic biodiversity conservation and environmental management;
(b) Identify national priority issues and actions for the development of an all-inclusive and deliberate strategy to mainstream gender in aquatic biodiversity conservation and environmental management;

(c) Discuss and develop mechanisms for mainstreaming gender in aquatic biodiversity conservation and environmental management;
(d) Develop a national strategy on gender mainstreaming in aquatic biodiversity conservation and environmental management for Cameroon.

IV. DAY 1 : THE TECHNICAL SESSIONS

Technical Session 1: Setting the scene for the meeting was introduced and moderated by Mme Mawal Ambassa Estelle (MINEPDED), Government of Cameroon

This Session comprised the following:

i. An Overview of the Aquatic Biodiversity Conservation Project by Ms Stephanie Achieng (AU-IBAR).
ii. Presentation on the 'Africa Blue Economy Strategy – ABES' by Mrs Hellen Guebama (AU-IBAR).
iii. Presentation on the 'Continental Strategy for mainstreaming gender in aquatic biodiversity conservation and environmental management' by Mrs Stephanie Achieng (AU-IBAR).
iv. Presentation on 'Enhancement of ratification, domestication and implementation of the Global Instruments, through alignment of the National Policies and Regulatory Frameworks to the identified key Global Frameworks' by Mr Eric Nadiope (AU-IBAR).
v. Presentation on the 'Initiative for National Blue Economy Strategy of Cameroon' by Mme Omgba Marie Therese Viviane, MINEPIA, Government of Cameroon.
vi. Presentation on the National Gender Policy of Cameroon (2022 – 2030) by Mme Bekono Bernadette Francoise, MINPROFF, Government of Cameroon.
vii. Situational Analysis on Gender mainstreaming in aquatic biodiversity conservation and environmental management in Cameroon by Dr Mimbang Guy Iréné, Technical Adviser N°1, MINEPIA, the National Technical Facilitator of the workshop.

These presentations were then followed by discussions during the plenary.
Technical Session 2 was moderated by Mr Zealous Fantong (MINEPIA). This session presented an opportunity for the experts to deliberate and exchange insights/ perspectives on challenges, opportunities and critical areas for support for their country in relation to the 4 priority areas of the continental gender strategy as well as the guidelines for women inclusivity in aquatic biodiversity conservation and environmental management.

V. DAY 2: WORKING GROUP SESSIONS

Technical Session 1:
The session was moderated by Mme Mawal Ambassa Estelle (MINEPDED), who welcomed Dr Guy Iréné Mimbang, to provide a recap of the previous day noting the opening remarks from various speakers, the technical presentations and deliberations by the national experts. He then welcomed the respective groups to deliver their respective presentations based on the 4 priority areas of the continental gender strategy as well as the guidelines for women inclusivity in aquatic biodiversity conservation and environmental management.

Technical Session 2:

This session involved a plenary for the group presentations as well as feedback and discussion based on the presentations from the groups.

VI. DAY 3: WORKING GROUP DISCUSSIONS

Technical Session 1:

Mme MBOTIJI Noella, from AMMCO provided a recap of the previous day.

This session involved the Working Group session to develop guiding principles of their National Strategy (Republic of Cameroon). The working group session allowed for the refining of the vision, objectives and purpose of their national strategy as well as the key guiding principles of the national gender strategy, moderated by Dr MIMBANG Guy Iréné.

VII. MEETING OUTCOMES

1. National stakeholders sensitized on AU-IBAR's continental strategy for mainstreaming gender in aquatic biodiversity conservation and environmental management;
2. National stakeholders sensitized on the Africa Blue Economy Strategy (ABES) and Enhancement of ratification, domestication and implementation of the Global Instruments, through alignment of the National Policies and Regulatory Frameworks to the identified key Global Frameworks
3. National priority issues and actions for mainstreaming gender in aquatic biodiversity conservation and environmental management identified;
4. Mechanisms for mainstreaming gender in aquatic biodiversity conservation and environmental management outlined;
5. A national strategy on gender mainstreaming in aquatic biodiversity conservation and environmental management for Cameroon developed.

VIII. KEY EMERGING ISSUES

The following issues were emergent from the consultations:

a) Open access nature of managing the fisheries resources- there is a need to ensure that in particular women have equal access to the fisheries and aquatic ecosystems.
b) Need to integrate a broader analysis/perspective which does not only focus on aquaculture and fisheries but also include other domain of aquatic biodiversity for gender inclusivity

IX. RECOMMENDATIONS

The workshop provided the following recommendations:

- The technical consultant should take into account all the inputs made during the working session for the finalization of the draft strategy;
- To continue the consultation with all the participants for the consolidation of the draft strategy document;
- AU-IBAR, should continue supporting the Republic of Cameroon in the development of its blue economy;
- To support the Government of Cameroon in the mobilization of blue funds to support women entrepreneurship;

- The government of Cameroon should promote capacity building of women involved in the management of aquatic biodiversity;
- To vulgarize the final strategy document for a better inclusivity of gender in aquatic biodiversity and sustainable environmental management.

X. NEXT STEPS

(i) Share the draft Communique with the participants.
(ii) Receive feedback from the participants by Friday 7th March 2025.
(iii) The consultant to consolidate all the inputs received during the meeting and share the draft strategy within 2 weeks to all meeting participants and to AU-IBAR within 4 weeks.

XI. CLOSING SESSION

A vote of thanks was given by Mme Wadou Angele, Deputy Director of Biodiversity (MINEPDED), on behalf of the participants to AU-IBAR for organising the meeting, as well as the Government of the Republic of Cameroon for successfully hosting the workshop, and for the technical support.

Closing Remarks were received from Mr Philippe Ouedraogo, Representative of Director - AU-IBAR and His Excellency Dr Taiga, Minister for Livestock, Fisheries and Animal Industries (MINEPIA), Representative from the Government of the Republic of Cameroon.



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org